

Commentaires sur la première ébauche et les principales constatations découlant de l'ébauche : implications des actions visant à améliorer les synergies : une analyse et un rapport indépendants

Expéditeur		Commentaires
Région Océanie Narelle Montgomery		
Rapport		
	Commentaires généraux	Merci de nous avoir donné l'opportunité de fournir des commentaires préliminaires sur le projet de rapport concernant le potentiel du partage de service au sein de la famille de la CMS. Le rapport offre un aperçu solide du contexte, des avantages et inconvénients généralement liés aux services de fusion, toutefois, les informations fournies sont très larges et ne donnent pas d'informations détaillées quant aux divers services offerts au sein de la famille de la CMS susceptibles d'être partagés.
Section 4		
	Principales constatations et recommandations	Afin de maximiser l'utilité du rapport transmis au Comité permanent, il serait préférable que la section « Principales constatations et recommandations » précise clairement quels services pourraient être fusionnés au sein des secrétariats basés à Bonn ainsi que les avantages et inconvénients associés à chacun de ces services.
	Options et recommandations de la politique	Il serait utile que le rapport détaille l'approche progressive proposée (option 2), par exemple quel service doit être fusionné en premier, en second, etc., une justification de l'ordre proposé et un calendrier associé à chaque fusion. Cela permettrait au Comité permanent de délibérer sur une proposition concrète, par opposition aux principes uniquement associés à une telle proposition.
Région Europe Francois Lamarque		
Rapport		
	Union européenne	<ul style="list-style-type: none"> • Le document fournit un aperçu équilibré des avantages et des inconvénients ainsi que des opportunités et des risques liés à une étroite coopération entre les secrétariats au sein de la famille de la CMS, notamment la convention CMS et l'accord AEWA. • Les auteurs ont basé cette étude (parmi d'autres) sur des entretiens passés avec de nombreuses personnes intéressées, et les différences de points de vue ainsi que les diverses nuances se reflètent parfaitement. Je trouve que les principales constatations et options concernant la marche à suivre ne sont pas très surprenantes : il y a probablement des synergies à exploiter, mais cela dépend de divers facteurs, à savoir si ces synergies peuvent être atteintes, notamment la façon dont le processus est géré et dont le personnel impliqué coopère. • Une quantification plus détaillée des coûts/bénéfices potentiels ainsi que des risques des diverses

Expéditeur		Commentaires
		<p>options serait souhaitable, bien que les auteurs clarifient le fait que cela sort du cadre du papier. La comparaison avec le processus de synergies entre les produits chimiques des Accords multilatéraux pour l'environnement est intéressante, mais peut-être qu'une enquête plus approfondie pourrait permettre de déterminer si les potentiels bénéfiques et coûts, dans le cas de la famille de la CMS, sont similaires à ceux réalisés par les produits chimiques des Accords multilatéraux pour l'environnement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un commentaire technique mineur concernant le tableau 5 : suite aux modifications apportées à la COP11, nous avons également une majorité des 2/3 pour des questions procédurales (l'UE a accepté à contrecœur). Dans le paragraphe suivant, il peut être pertinent de se référer aux procédures des Comités permanents concernés en ce qui concerne les décisions déléguées.
	France	<ul style="list-style-type: none"> • Les termes de référence de l'analyse doivent être fournis (dans une annexe par exemple). Cela permettra de mieux appréhender les limites apparentes de l'étude. • La résolution 11.3 exige « une analyse et un rapport indépendants sur les implications juridiques, financières, opérationnelles et administratives des actions visant à améliorer les synergies, telles que le partage de services dans des zones de services communes ». La dernière partie de la phrase est mal abordée. Les possibles services à partager ne sont pas développés (par ex. avec différents scénarios). Cette présentation a pu faciliter une approche plus concrète et approfondie, qui manque cruellement. • L'analyse est, à cette étape du moins, très factuelle et générale, et n'est pas spécifiquement centrée sur la convention CMS. La partie 4, qui est toujours en suspens, apportera certainement des informations sur les différentes actions proposées pour améliorer les synergies et leurs avantages/inconvénients. • Les paragraphes sur les implications opérationnelles n'abordent pas les conséquences des diverses actions possibles visant à améliorer les synergies sur la mise en œuvre des différents Accords ou MdE dans le domaine qui est d'une importance primordiale pour les Parties.
Section 4		
	France	<p>Le point 8 de la partie 4, qui souligne que la participation des principales parties prenantes tout au long du processus est un point primordial pour améliorer les synergies, est très pertinent. Nous sommes à 100 % d'accord sur le fait que la transparence est fondamentale pour garantir le succès d'une quelconque tentative d'encourager les synergies.</p> <p>Néanmoins, la déception/la frustration ressentie après la lecture des trois premières parties demeure intacte.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La partie 4 reflète l'intégralité du document ; elle ne va pas au-delà de ce qui a été exposé auparavant. Les informations restent assez générales et pourraient s'appliquer à tous les types de

Expéditeur		Commentaires
		<p>structures. De cette manière et étant donné cette non-spécificité, il est ainsi évidemment possible de dire que « ces constatations suggèrent que les avantages potentiels l'emportent largement sur les potentiels inconvénients ». Les synergies et le partage des services communs en général sont connus pour engendrer des économies d'échelle. Cela s'applique-t-il aux diverses structures de la famille de la CMS ? Il est difficile de le dire au vu des maigres informations fournies dans cette analyse.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le point 3 indique que « ce potentiel dépendrait de l'étendue des actions visant à améliorer les synergies... ». Cela est tout à fait vrai ; c'est pourquoi il aurait été utile de disposer d'une liste des actions possibles à partager. • Les options et recommandations politiques présentées sont très basiques et évidentes. Elles auraient pu être formulées avant toute analyse.
	Italie	<p>L'attention portée aux principales répercussions des synergies (paragraphe sous le point 3.5) est appréciée. Ces paragraphes prennent en compte des aspects liés aux synergies que nous avons considérés très attentivement, parce qu'ils sont le motif-même pour lequel nous devons poursuivre des synergies : faire en sorte que l'objectif de protection des espèces migratoires prenne une place plus centrale dans le cadre de la biodiversité mondiale et dans les agendas politiques ayant trait à l'environnement.</p> <p>Par conséquent, nous devons promouvoir l'attention portée à ces aspects (visibilité externe et politique générale avant tout) même si, dans ce cas également, l'analyse doit être menée de manière plus spécifique (par ex., combien une famille de la CMS investit dans la communication et comment les médias et les nouvelles bénéficient des services de partage de la CMS ? Y-a-t-il des preuves de la façon dont le niveau politique apprécierait/bénéficierait des synergies opérationnelles dans la CMS ?).</p>
	Slovénie	<p>La partie 4 du document est très brève, par conséquent, on ne peut que deviner les données contextuelles sur la base desquelles elle existe. Du point de vue d'un pays où les finances publiques sont de plus en plus soumises à évaluation chaque année, nous aimerions uniquement mettre en exergue une seule perspective.</p> <p>Il y a au moins un accord-mère régional (ACCOBAMS) dans le cadre duquel le personnel ne fait pas partie du personnel des Nations Unies et n'aura pas tous les avantages (et pour nous en tant que parties contractantes, pas tous les coûts) que reçoit le personnel des Nations Unies, ainsi que les charges du PNUE. De plus, une partie contractante (Monaco dans ce cas) a convenu unilatéralement de couvrir une partie substantielle des coûts des accords. Nous supposons que cela ne pourrait pas continuer avec l'option 3 proposée (approche en une seule fois) ; par conséquent, la conclusion concernant « le potentiel supérieur d'exploitation des potentiels bénéfiques dès que possible » pourrait ne pas être vraie, du moins dans ce cas. Je suppose qu'en conséquence finale, notre contribution annuelle augmenterait sans garantir pour autant une meilleure mise en œuvre des tâches de l'accord, et il est difficile d'appeler cela un</p>

Expéditeur		Commentaires
		avantage.
Région Afrique Malte Qwathekana		
Rapport et Section 4		
	Commentaires généraux	<p>Avant de pouvoir proposer des options et recommandations en vue des prochaines étapes à suivre dans la poursuite de telles synergies améliorées, il semble y avoir un grand nombre de généralisations qui ne s'appuient pas sur des faits. Par exemple, la déclaration suivante « Tout compte fait, ces constatations semblent suggérer que les avantages potentiels l'emportent manifestement sur les inconvénients potentiels » est une déclaration très générale, qui ne s'appuie pas sur des preuves et doit être étayée par une nouvelle analyse détaillée montrant que les coûts vont augmenter, que des économies vont être réalisées et combien coûtera la formation mentionnée dans le présent document, etc.</p> <p>Réaliser une estimation exacte des potentielles réductions de coûts est difficile et exige beaucoup de ressources (et sort du cadre de cette étude) (c'est l'aspect le plus important de cette étude, il sert à dénoncer la réelle réduction des coûts afin d'avoir un argument convaincant et par conséquent, les termes de référence doivent couvrir cet aspect très important de l'étude, autrement l'étude sera renvoyée dans le but de réaliser des études approfondies sur ce sujet et de produire des données adéquates pour favoriser la prise de décisions sur ce sujet). La question de l'expérience acquise et des meilleures pratiques probables découlant d'autres accords multilatéraux pour l'environnement est bonne, mais doit être adoptée avec prudence, dans la mesure où les circonstances pourraient ne pas être identiques.</p> <p>L'autonomie des accords au sein de la famille de la CMS, associée avec les recoupements limités au niveau des adhésions, doit être examinée, et des stratégies claires hors de propos sur la façon dont cela sera traité constituent une très bonne recette pour créer des difficultés et des implications juridiques difficiles suite à la réouverture d'accords de signature et de ratification.</p>
Chili		
Rapport		
	Commentaires généraux	<p>Le Chili salue les auteurs de « l'étude sur la synergie » et le Secrétaire exécutif du PNUE/CMS, Dr. Bradnee Chambers, pour avoir partagé cette analyse globale et constructive.</p> <p>Le Chili aimerait soumettre les commentaires et amendements préliminaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La CMS a trois langues de travail : l'anglais, le français, l'espagnol et le texte de la Convention existe dans sept versions également valables. • La proposition de promouvoir des synergies parmi des accords multilatéraux pour l'environnement est toujours bien accueillie par les parties régionales, et la prochaine réunion du Comité permanent de la CMS sera une bonne opportunité pour en discuter. • En tant que partie à la CMS, le Chili apprécie grandement l'initiative du secrétaire exécutif de la

Expéditeur		Commentaires
		<p>CMS visant à promouvoir un débat sur ce sujet, qui est au centre des discussions entre d'autres Conventions.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il devrait être utile de partager un résumé (résumé exécutif) en espagnol avec d'autres délégués régionaux avant le Comité permanent 45.
Costa Rica		
Rapport		
	Commentaires généraux	<p>Bonjour M. Chambers, en principe, la proposition visant à promouvoir des synergies est toujours bien accueillie par les pays de la région. Le document est clair et complet, et nous sommes préparés à en discuter et à l'analyser dans un futur proche. Nous considérons que la proposition peut être débattue lors de la réunion du Comité permanent, qui se tiendra à Bonn. Nous sommes heureux que le secrétaire exécutif de la CMS propose ces sujets qui font déjà l'objet de discussions par d'autres conventions. Cependant, nous aimerions disposer de la version espagnole afin d'être en mesure d'en discuter avec les délégués de la région. Dans l'intervalle, nous attendrons la traduction que le Secrétariat fournira en temps voulu. Je reste à votre disposition pour appuyer la discussion et y participer.</p>
Allemagne		
Rapport		
	Commentaires généraux	<p>La résolution 11.3 exige une analyse et un rapport indépendants sur les implications juridiques, financières, opérationnelles et administratives des actions visant à améliorer les synergies, telles que le partage de services dans des zones de services communes aux organes de décision de la famille élargie de la CMS.</p> <p>L'Allemagne salue les auteurs de « l'étude sur la synergie » : nous sommes reconnaissants de l'analyse solide et globale qu'ils ont réalisée. La présente ébauche satisfait aux exigences requises dans la résolution.</p> <p>L'Allemagne souhaiterait soumettre les commentaires et amendements suivants :</p>
	Remarques spécifiques au texte	<ul style="list-style-type: none"> • Page 11, paragraphe 1 : l'Accord du siège passé entre le gouvernement allemand et le PNUE/CMS remonte à 1984, l'accord original a été remplacé en 2002 par un nouveau. • Page 11, 4^e paragraphe : le terme « langue officielle » est fallacieux. La CMS a trois langues de travail : l'anglais, le français et l'espagnol, et le texte de la Convention existe dans sept versions également valables. • Page 16, 2.1.4, second paragraphe : au regard de l'établissement du secrétariat de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA), l'article VI, paragraphe 7, lettre b de l'Accord de l'AEWA doit être référencé : cette disposition exige que les parties se réunissent pour établir un Secrétariat de l'Accord au sein du Secrétariat de la Convention. • Pages 31/32 : « le nombre limité d'accords impliqués et le grand chevauchement parmi leurs Parties

Expéditeur		Commentaires
		<p>pourraient avoir facilité les efforts de synergie dans ce cas (même si les difficultés et les défis rencontrés ne doivent pas être sous-estimés) ». L'Allemagne propose d'effacer la phrase entre parenthèses dans la mesure où l'Allemagne n'a pas rencontré de difficultés majeures avec les conventions chimiques. Le texte entre parenthèses est plus une hypothèse que des faits clairement établis.</p> <ul style="list-style-type: none"> Page 38, paragraphe 2 : je me demande s'il est nécessaire de transférer à Bonn les secrétariats qui n'y sont pas basés. « Délocalisation » donne l'impression que ces entités n'ont pas été localisées à Bonn, ce qui n'est pas le cas ; ainsi, « transfert » pourrait être un terme plus approprié. Cependant, l'Allemagne aimerait souligner l'article 2, paragraphe 2 de l'Accord du siège (« Soumis au consentement des organismes compétents des Accords conclus en vertu de l'article IV de la Convention, cet Accord s'appliquera mutatis mutandis aux Secrétariats de tels Accords, qui ont été administrativement intégrés au sein du Secrétariat de la Convention et qui sont institutionnellement liés aux Nations Unies par accord entre ces Secrétariats, le Secrétariat de la Convention et les Nations Unies »). Cela signifie que le gouvernement allemand supporterait les coûts d'hébergement et d'équipements de base des Secrétariats déménageant à Bonn en plus des bénéfices retirés de cet accord. Page 35 et/ou 42 : l'Allemagne se demande si la réduction des coûts de déplacement des officiels pourrait être un problème à prendre en considération dans les chapitres suivants.
Ouganda		
Rapport et Section 4		
	Observations générales	<p>Mon opinion personnelle est que ce document est une analyse très complète et un très bon rapport. Il aidera les Parties à se faire une opinion sur la façon de traiter les synergies. Adressez mes remerciements à l'expert-conseil pour un travail bien fait.</p>
Elizabeth Mrema Directrice, PNUE/DELIC		
Rapport		
	Remarques spécifiques sur le texte	
	p. 10, section 2.1, par. 3, note de bas de page 8	<p>Cette phrase suggère-t-elle que les Mémoires d'entente ne sont pas régis par le droit international ? Je ne pense pas que cela soit correct, juridiquement parlant. Le droit international régit les deux traités juridiquement contraignants, comme la CMS (Convention sur la conservation des espèces migratrices</p>

Expéditeur		Commentaires
		appartenant à la faune sauvage) ainsi que les traités juridiquement non contraignants tels que les Mémoires d'entente. D'autant que les deux sont différents en droit, à des fins pratiques et de mise en œuvre ; on ne fait pas la différence avec la CMS entre les accords et Mémoires d'entente pour sauver ces dernières, celle-ci étant plus facile à signer et à devenir signataire que l'ancienne. Sous la CMS, quand on en vient à la mise en œuvre de la CMS elle-même et des accords, on ne fait aucune différence entre les Mémoires d'entente tant que les ressources pour leur mise en œuvre et leur application sont disponibles.
	p. 23, sous-section 2.3, par. 5, ligne 3	Après les mots « CMS », ajouter « comme un instrument-cadre, »
	p. 24, tableau 3	Conformément à l'Accord sur la conservation des gorilles et leurs habitats, le siège du secrétariat ne devrait pas être « Bonn (par intérim) » ?
	p. 25 et p. 26	En ce qui concerne le siège du secrétariat, que signifie être « géré par les signataires » ? Le pays qui accueille le secrétariat ne peut-il pas être mentionné comme cela a été fait avec Abou Dabi ?
	p. 27, section 3.1, par. 3, 2ème dernière ligne	« Les frais généraux payés par les secrétariats aux accords hébergés à Bonn ». Est-ce vrai ? Ces coûts ne sont-ils pas payés par les parties par le biais de leurs contributions ou par des donateurs à travers leurs projets financés ?
	p. 29, sous-section 3,2	La distinction juridique entre accords et Mémoires d'entente ne peut-t-elle pas être faite et, si oui ou non, ne s'applique-t-elle pas à la CMS en ce qui concerne sa mise en œuvre ? Et pourquoi la CMS utilise-t-elle les deux modes ?
	p. 30, tableau 4	Les cinq derniers accords énumérés ne se chevauchent-ils pas ?
	p. 31, par. 1	Avec les exemples donnés, aucune base n'est à utiliser dans les traités VCLO, à employer également.
	p. 31, sous la figure 1	Cela montre que seulement 7 parties avec différents accords ne sont pas des parties de la convention-cadre (CMS). Est-ce vrai pour ce qui est au-dessus ou dans la figure 1 ? Si oui, insérez une note de bas de page afin de clarifier cette information.
	p. 34, par. 3, dernière ligne	Après le mot « euros » ajouter « tel que décidé par les parties, mais la monnaie officielle de l'ONU/PNUE est l'US \$ ».
	p. 34, par. 4	Comment l'IOSEA (Mémoires d'entente sur la conservation et la gestion des tortues marines et de leurs habitats dans l'océan Indien et en Asie du Sud-est), basé dans le Bureau régional du PNUE à Bangkok agit-t-il dans cet argument des synergies ? Il cohabite avec Bureau régional du PNUE, il utilise les services financiers et administratifs du bureau régional, etc. ? Comparez cela avec le bureau d'Abou Dhabi pour les Mémoires d'entente Rapace et Dugong ? Toutes les implications juridiques à prendre en compte dans les textes des différents accords ou sur le secrétariat mis en place ?
	p. 35	Sous réduction des coûts découlant de la section des synergies - il est dit que des données chiffrées ne

Expéditeur		Commentaires
		sont pas disponibles. Est-ce vrai ? Après que les deux évaluations d'ASCOBANS (Accord sur la conservation des petits cétacés de la mer Baltique et de la mer du Nord) ont été effectuées, aucune donnée n'a été fournie ? Par exemple : le personnel indépendant et les parties ne paient qu'un pourcentage de leur salaire, l'exécution des activités menées dans le cadre de la CMS et le coordonnateur ayant divisé leur temps entre ASCOBANS et CMS ?
	p. 36, par. 1	Les économies réalisées ne sont pas seulement des fonds, mais aussi du personnel ainsi que des activités opérationnelles conjointes. L'illustration des conventions BRS (Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm) pourrait être inévitable.
	p. 37, par. 1	Envisager d'ajuster la deuxième phrase : « frais de personnel au sein d'EUROBATS (Accord sur la conservation de populations de chauves-souris en Europe) survenus après que le PNUE est devenu le fournisseur de son secrétariat et donc ainsi guidé par les règles et règlements de l'ONU/PNUE, y compris le recrutement du personnel par opposition à quand le secrétariat a été mis en place par une partie ou un gouvernement ».
	p. 38, par. 2	Il serait approprié d'expliquer ce qu'utilise le PNUE pour les coûts de soutien au programme des 13 %, afin que ce ne soit pas considéré comme des fonds bénéficiant au PNUE alors qu'en fait, ils sont pour les activités des Parties au travers du secrétariat (67%), le PNUE ne retenant que 33 % pour les activités que le PNUE effectue pour le secrétariat telles que la gestion de la fiducie des fonds, le recrutement, l'audit, les enquêtes, les cas du personnel, etc. etc.
	p. 44, à la fin du par. 1, suite de la page précédente	Bien que l'argument du court terme puisse être retenu, mais pour la CMS, est-ce-que cet arrangement n'existe pas déjà et ne continue pas à exister ? Si tel est le cas, l'argument pourrait-il encore tenir ?
Section 4		
	Options et recommandations politiques	Mon seul commentaire sur ce document est l'option 3 sur toutes les approches à la fois. Cette option est de bon sens, mais je ne me souviens pas avoir lu l'élaboration adéquate de cette option dans le rapport, ce que cela signifie, ce que cela implique, etc. etc. Tous les enseignements à apprendre d'ailleurs, ou non, etc., etc. Cela peut être approprié à une section appropriée pour poursuivre l'élaboration du contexte et la justification de cette option avant qu'elles ne soient utilisées dans ce document.
Hemini Vrontamitis Bureau du Directeur, PNUE/OfO Commentaires supplémentaires du Conseiller juridique		

Expéditeur		Commentaires
principal de l'OfO		
Rapport		
	Observations générales	Le rapport est un document concis et bien documenté sur les options disponibles. Le Bureau des Opérations (OfO) a quelques commentaires et observations spécifiques présentés ci-dessous :
	Remarques spécifiques sur le texte	
		<p>Page 11, par. 5 (et dans diverses autres parties du rapport) : Comme le pratique le Secrétariat de l'ONU, nous préférons utiliser le terme de Coûts du Programme de soutien au lieu des « 13 % en frais généraux facturés par le PNUE ». Nous demandons donc d'ajouter le texte suivant : « Le Directeur exécutif du PNUE alloue une part appropriée du revenu des coûts du Programme de soutien annuel (PSC) attribuable à l'ensemble des fonds de la Convention au Secrétariat lors de la réception d'un plan annuel de coûts qui démontrera que ces fonds seront utilisés efficacement et effectivement à l'appui des activités de la Convention. Le Directeur exécutif alloue une part de 33 % du revenu de la PSC attribuable à l'ensemble des fonds d'affectation spéciale de la Convention pour les fonctions administratives centrales suivantes. Ces éléments sont de nature indirecte et 67 % sont utilisés pour soutenir directement le Secrétariat. Sauf les services contractés localement par les Secrétariats de l'ONUG, ONUV ou autres fournisseurs de services) :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Recrutement du personnel, classification et processus de sélection ; b) Paie et administration des droits du personnel, y compris les bourses d'études, l'assurance médicale, y compris l'indemnisation en cas de décès, de blessures ou de maladies imputables à l'exercice de fonctions officielles pour le compte de l'ONU ou le PNUE, y compris les congés et le rapatriement ; c) Le programme de transparence financière l'Organisation des Nations Unies (imputé par le Siège de l'ONU à New York) ; d) Fonctions de comptabilité et finance, y compris la préparation de la déclaration, l'allocation de crédits et les allocations, payables/encaissables, la gestion de la trésorerie, des contributions et des reçus des contributions et de l'enregistrement ; e) Administration de la fin des services et avantages complémentaires pour la retraite, y compris l'administration des déductions de fonds de pension et l'ASHI (American Safety and Health Institute) f) Gestion des biens immobiliers non durables ; g) Audits internes, investigations, inspections et audits externes ; h) Participation à l'administration du système de justice de l'Organisation des Nations Unies ; expédition, valises, visas et laissez-passer des Nations Unies ;

Expéditeur		Commentaires
		<p>i) L'accès aux systèmes intranet/internet et de messagerie d'entreprise des Nations Unies et du PNUE, ainsi que le système Enterprise Resource Planning (Umoja) ».</p> <p>En page 11, paragraphe 5, ce qui présente certains avantages généraux de travailler avec le PNUE, nous suggérons également d'inclure les avantages suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les personnels du Secrétariat, en tant que membres du personnel du PNUE, ont droit et sont liés par toutes les conditions de service des employés de l'ONU ; • Les fonds d'affectation spéciale de la Convention, ses accords sœurs et les Mémoires d'entente sont établis et gérés par le Directeur exécutif du PNUE conformément aux règlements pertinents et aux règles financières de l'Organisation des Nations Unies ainsi que les procédures générales régissant les opérations du Fonds du PNUE ; • Les politiques du PNUE qui assurent la meilleure valeur de l'argent, telles que la gestion axée sur les résultats et autres normes et pratiques telles que l'environnement, le social et le cadre de viabilité économique ; la politique et la stratégie pour l'égalité des sexes et pour l'environnement, et la stratégie de gestion des connaissances. • Autres avantages : un meilleur accès à la sous-traitance ; une richesse d'expérience administrative, procédurale et institutionnelle ; un soutien programmatique ; et une assistance technique. <p>Page 27, dernier paragraphe : Veuillez remplacer les mots « 13% de frais généraux standards » par des coûts de soutien au programme</p> <p>Page 38, paragraphe 2 : Veuillez remplacer les mots « 13% de frais généraux standards » par des coûts de soutien au programme</p> <p>En outre, le Conseiller juridique principal de l'OfO va faire les commentaires suivants sur la section 2.1 :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La déclaration faite au paragraphe 3 de la section 2.1 n'est pas exacte. Il y est dit : « Attendu que la CMS a été constituée pour viser à la conclusion de traités internationaux » -et la note de bas de page qui suit clairement cette déclaration prévoit que cela devrait être « ici entendu au sens de la Convention de Vienne de 1969 sur le droit des traités (...) ». L'Art. IV de la CMS, en fait, appelle à la conclusion d'« accords internationaux », mais jamais, ni dans l'art. IV ni dans l'art. V (qui fournit les « Lignes directrices pour les accords »), les parties qui ont adopté la Convention n'ont qualifié le type d'« accord international » qu'ils avaient l'intention de conclure. C'est ainsi que plus tard, les parties ont interprété qu'elles pouvaient utiliser tout type d'« accord international », y compris les Mémoires d'entente. La définition d'« accord » donnée dans l'art.1 de la CMS (j) est « une

Expéditeur		Commentaires
		<p>convention internationale relative à la conservation d'une ou plusieurs espèces migratrices comme prévu aux articles IV et V de [cette] Convention » sans faire référence au type d'accord (si oui ou non ces accords devraient être des traités internationaux conformément à la Convention de Vienne de 1969).</p> <p>2. Il aurait été bien de recevoir l'Accord du Siège mentionné au paragraphe 4 de la section 2.1, que nous l'avons demandé. Cela aurait permis de comprendre la référence faite dans ce paragraphe à un tel Accord de Siège « entre la République fédérale d'Allemagne, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Secrétariat de la CMS », conclu en 2002. D'un point de vue juridique, il est difficile de comprendre pourquoi l'accord aurait été signé par le PNUE et le « Secrétariat de la CMS » si ce secrétariat est assuré par le Directeur exécutif du PNUE.</p> <p>3. Le paragraphe 5 de la section 2.1 se réfère à un personnel à plein temps dans son bureau de projet à Bangkok, « qui est actuellement en congé sabbatique ». Je recommande aux auteurs qui font référence à la période de congé sabbatique de présenter des dates pertinentes. L'utilisation du mot « actuellement » ne semble pas être précise puisque le document ne sera pas nécessairement lu « uniquement ces jours-ci ».</p> <p>4. Le paragraphe 7 de la section 2.1 débute par cette déclaration « la langue de travail du Secrétariat est l'anglais ». Je n'ai pas trouvé cette référence dans la Convention. Cela a-t-il été décidé par les parties à une période ultérieure ? Si aucune autorité législative n'a décidé que ceci doit être comme cela, cette déclaration n'est alors pas correcte et devrait être effacée. Il y a d'une part les faits et d'autre part un mandat juridique (une décision juridiquement prise par les Parties et donc une demande légalement faite au Secrétariat de fonctionner d'une certaine manière). Si c'est actuellement la meilleure façon de travailler du Secrétariat, en anglais, pour des raisons pratiques, parce que c'est la langue commune de ses membres du personnel, etc. cela ne signifie pas que « l'anglais est la langue de travail du Secrétariat ». Si les documents qui sont portés à l'attention du Secrétariat ou si la correspondance adressée au Secrétariat est dans une autre langue de l'ONU, le Secrétariat doit l'accepter et doit nécessairement travailler avec de tels documents ou une telle correspondance.</p> <p>5. Le paragraphe 8 commence avec la déclaration « Hébergé par le PNUE, le Secrétariat suit (...) ». Je recommanderais de remplacer le mot « hébergé » par le mot « prévu » afin d'être compatible avec le mandat donné au PNUE par les Parties et reflété dans le texte de la Convention.</p> <p>6. Au paragraphe 8, il est fait référence aux « 13 % en frais généraux facturés par le PNUE ». Je suis</p>

Expéditeur		Commentaires
		<p>d'accord avec la suggestion de Dionyssia de supprimer les mots « frais généraux » et de les remplacer par « charges selon la norme des pratiques du Secrétariat de l'ONU sur les coûts d'appui au programme ». Mieux encore, je suggère que nous ajoutions aussi « et en accord avec les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies et les décisions des organes directeurs du PNUE ».</p> <p>7. Dans le même paragraphe 8, on trouve une déclaration qui se lit comme suit : « Participer aux structures du PNUE donne au Secrétariat accès aux infrastructures clés du PNUE tels que des soutiens en informatique et en télécommunication, ainsi qu'un soutien opérationnel plus large (...) ». À mon avis, cette déclaration minimise le rôle du PNUE en apportant seulement au Secrétariat un simple « accès aux infrastructures du PNUE ». Si l'expression « se trouver dans la structure du PNUE » signifie que le Secrétariat est situé dans un bâtiment de l'ONU, cette expression devrait être alors reformulée. Si tel n'est pas le cas, alors nous devrions demander que tous les avantages découlant du fait que le PNUE héberge le Secrétariat soient mentionnés, y compris par exemple le fait que l'accès à l'infrastructure informatique du PNUE soit l'un d'entre eux.</p>
Président, Conseil scientifique de la CMS Fernando Spina		
Rapport et Section 4		
		<p>J'ai parcouru les documents très intéressants produits par les consultants sur "l'implication des actions visant à améliorer les synergies: une analyse et un rapport indépendants". Je ne suis pas entré en contact avec les consultants, ni contacté par eux, donc je me fie, pour mes commentaires ci-dessous, sur les idées que j'ai eues grâce à la lecture de leurs rapports; certains aspects que j'aurais pu essayer de clarifier en parlant aux consultants sont donc uniquement basés sur mes interprétations des conclusions fournies par eux.</p> <p>Je comprends que cela ne va pas être un processus rapide, compte tenu que la famille CMS est faite d'Accords multilatéraux sur l'environnement avec un chevauchement limité des membres, donc je comprends que le processus ira aussi à travers les contacts et la participation des Parties des différents instruments de la CMS, dès lors que ce dernier aura besoin de soutenir cette initiative par le biais de leur mandat politique.</p> <p>Je comprends aussi que les économies financières globales à travers la mise en œuvre des synergies entre les secrétariats établis à Bonn va s'élever, à moyen et à long terme, à environ 100 000 – 150 000 €</p>

Expéditeur		Commentaires
		<p>annuels, ce que je considère ne pas être une quantité négligeable.</p> <p>En terme de visibilité, je peux convenir sur le concept qu'une plus grande famille de la CMS pourrait conduire à une visibilité générale accrue de la Convention, mais je pense que ce serait bon de garder la visibilité de chaque instrument de la CMS. D'après mon expérience, les taxons et questions spécifiques des instruments de la CMS existants donnent une idée positive et transmettent un message puissant des instruments de conservation complexes, variés, basés scientifiquement et sur des experts s'étendant dans toutes les espèces, dans un très grand nombre de pays et dans tous les continents.</p> <p>Cependant, je pourrais manquer de détails sur la manière dont les synergies proposées optimiseront la gestion et la réduction des coûts tout en conservant la visibilité des instruments de la CMS considérés.</p> <p>Comme pour les 3 options proposées, je pense que l'option 2 semble être une bonne stratégie qui, je suis sûr, va conduire à maximiser les effets positifs de l'amélioration des synergies au sein de la famille de la CMS.</p>
<p>Président, Comité permanent EUROBATS Jeroen Panis</p>		
<p>Rapport</p>		
	<p>Observations générales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • C'est une interprétation plutôt limitée de la première demande dans la Résolution 11.3/UNEP/CMS, à savoir de travailler « en consultation avec les Secrétariats pertinentes des instruments de la famille de la CMS », car ces secrétariats ne sont pas impliqués dans le projet des termes de référence, dans le choix du consultant ou dans la direction de l'exécution du projet. Ce manque de transparence, comme tel, ne contribue pas la perception de cette étude comme étant indépendante. • En ce qui concerne la méthodologie : <ol style="list-style-type: none"> a) Le rapport est basé sur des interviews avec des acteurs concernés, ce qui est en elle-même une approche intéressante. Malheureusement, aucune information n'a été donnée sur le processus de sélection de ces acteurs concernés. b) Aucune information n'a été donnée sur l'approche pour l'analyse ou la comparaison des différents arguments utilisés pour parvenir à des conclusions et recommandations. Un facteur clé serait l'efficacité et l'efficacité de l'accomplissement de l'objectif de la convention, de

Expéditeur		Commentaires
		<p>l'accord ou du Mémoire d'entente.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans son l'ensemble, l'étude reste à un niveau abstrait et théorique sans toucher à des questions spécifiques et concrètes qui seraient à la base de toute décision. Quelques exemples : <ol style="list-style-type: none"> a) Sur la question des réunions consécutives : on accorde une attention limitée aux aspects pratiques comme, entre autres, les différences dans la composition des délégations des Parties aux différentes conventions, la charge de travail entre les Parties ou les différentes étendues géographiques et différentes espèces dans les conventions, les accords ou les Mémoires d'entente. b) Il n'y a pas d'inventaire des collaborations existantes entre la convention, les Mémoires d'entente et les différents accords, en particulier entre ceux basés à Bonn. c) Il n'y a aucune analyse financière. • Ces interviews sont utilisées comme argument d'autorité dans plusieurs parties du texte. Il est donc étrange que le rapport de l'entrevue n'ait pas été partagé avec la personne interviewée (ou du moins pas dans mon cas). Encore une fois une imperfection sur la perception. • Pourquoi des représentants du BMUB (ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Protection de la nature, de la Construction et de la Sécurité nucléaire) ont-ils été interviewés ? Et avec un tel poids tout relatif (2 interviews sur 21) ? Est-ce parce que l'Allemagne est le dépositaire de la CMS, pourquoi d'autres dépositaires n'ont-ils pas été interviewés ? Si c'est parce que l'Allemagne est le pays hôte des instruments situés à Bonn, alors pourquoi les autres pays d'accueil n'ont-ils pas été interrogés ? • Je ne vois pas la pertinence de l'interview avec le secrétaire exécutif de la CDB (Convention sur la diversité biologique) si le document attache une telle importance à la coopération entre les trois conventions sur les produits chimiques (Bâle, Rotterdam et Stockholm) et à entre leurs secrétaires exécutifs (ou entre des fonctionnaires de même rang) s'ils ne sont pas consultés. Pourquoi n'ont-ils pas été consultés ? • Le cas d'ASCOBANS (Accord sur la conservation des petits cétacés de la mer Baltique et de la mer du Nord) semble être interprété d'une manière plutôt sélective. Je vais entrer dans le détail dans mes remarques spécifiques. • Le cas de la réclamation sur la situation concernant les conventions chimiques et la famille CMS est comparable, n'a pas été faite. • Le texte n'est pas complet. Le résumé est surtout manquant, déclenchant quelques réserves.
	<p>Remarques spécifiques sur le texte</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Concernant le point 2.1.1, le ministère de l'Agriculture, de la Nature et de la Qualité de l'Alimentation du gouvernement néerlandais n'existe plus en tant que tel. • Concernant le point 2.1.3, la raison sous-jacente à la décision de laisser le secrétariat de la CMS servir de secrétariat à l'ASCOBANS n'était pas de nature financière mais de nature managériale.

Expéditeur		Commentaires
		<p>Un défaut au niveau de la gestion et du leadership provoquant des dépenses excessives, entre autres, a conduit à cette décision. La clé est en fait le paragraphe suivant au préambule de la résolution de la MOP (Réunion des Parties) 5.2ème : « Vu le rapport du Bureau des services de contrôle interne des Nations Unies (BSCI), la Division de la vérification interne, en date du 24 août 2006, a constaté un manque de clarté dans les rôles et la responsabilité de l'administration des préparations budgétaires et de la gestion qui ont contribué à une importante dépense au cours de la période triennale 2004-2006, par rapport aux prévisions ; ».</p> <ul style="list-style-type: none"> • En ce qui concerne le point 3.1, la décision de laisser le secrétariat de la CMS servir de secrétariat à l'ASCOBANS n'était pas une recherche de synergies, mais une mesure palliative pour traiter une gestion sérieuse et une question de leadership de l'ancien secrétariat. Ceci a été aggravé par la coïncidence avec un mouvement d'intégration du secrétariat de l'ASCOBANS dans l'Unité des Accords PNUE/CMS comme cela a été fait avec l'EUOROBATS (Accord relatif à la conservation des chauves-souris en Europe) et l'AEWA (Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie). Ce que cela montre, ce n'est donc pas un effort de synergie réussie, mais le fait que les tâches du secrétariat d'une petite convention peuvent être hébergés par le secrétariat de la CMS, au moins lorsque les parties sont toutes des parties de la CMS elle-même. D'ailleurs, sur la base du rapport des questionnaires mentionnés, les seules conclusions qui peuvent être déduites sont que les questions de gestion et de leadership ont été ensuite abordées par le secrétaire exécutif de la CMS. • En ce qui concerne le point 3.3 : « Les réductions des coûts découlant des synergies » : comme mentionné dans le point 3, en référence à l'enquête. Je ne vois aucune preuve corroborante dans le document référencé. Si vous lisez le point 8, vous pouvez voir que l'efficacité et la rentabilité semblent satisfaisantes pour les parties, mais le point 12 montre que ceci est plutôt une conséquence de l'amélioration de la gestion et du leadership, pas de l'intégration en tant que telle. • En ce qui concerne le point 3.3 : « Les réductions de coûts découlant des synergies » : il est fait référence aux conventions sur les produits chimiques. Ces conventions ne sont pas complémentaires, mettant l'accent sur les différents côtés des mêmes questions, à savoir les mouvements internationaux des déchets toxiques. Est-ce vraiment comparable à une situation faisant que plusieurs conventions supplémentaires sont créées pour couvrir des sujets qui ne pourraient pas être couverts par une approche générale, à savoir par la CMS ? La comparaison entre les deux relations devrait être plus élaborée. <p>Tout en affirmant dans l'introduction du chapitre 3.3 qu'une évaluation quantitative précise des incidences financières est au-delà de la portée de cette étude, les chiffres sont disponibles pour les économies des Conventions Chimiques. Aucune information n'est toutefois donnée sur l'origine ou la raison de ces économies. Sans preuve qu'il s'agit d'une conséquence du processus de synergie, la</p>

Expéditeur		Commentaires
		<p>conclusion est un point discutable.</p> <ul style="list-style-type: none"> • En ce qui concerne la section 3.3, dernier alinéa de la section « Mobilisation des financements extérieurs », le fait que l'organisation soit perçue comme plus efficace et fiable permet d'avoir davantage accès à des dons, c'est tout ce que cela dit. Ce n'est pas un argument en faveur de la fusion ou d'une intense coopération, mais en faveur d'une gestion compétente et transparente. Rien de plus. • En ce qui concerne 3.4, l'élément « Efficacité et gains en performance ». Ceci est en général probablement vrai, mais cela ne suffit pas pour être en mesure de décider du cours d'une observation générale. Une analyse spécifique et factuelle est nécessaire, en particulier en ce qui concerne les conséquences financières, car cela doit être équilibré avec l'élément suivant « Coûts de restructuration et d'adaptation ». Comme indiqué précédemment, il n'y a pas de liste de collaborations existantes entre les différents secrétariats. • En ce qui concerne 3.4, la rubrique « Frais de restructuration et d'adaptation ». Dans le dernier paragraphe il est fait référence au « scepticisme dans les interviews ». Il serait pertinent d'élaborer sur les raisons premières et sur les sujets du scepticisme et d'autre part sur l'importance relative de celui-ci. • En ce qui concerne 3.5, l'élément « Visibilité externe ». Une revendication sérieuse a été faite dans le deuxième paragraphe sur l'absence de transparence causée par la structure complexe de la famille. Quelle preuve corrobore tout d'abord l'existence de ce problème et d'autre part sa gravité ? Référence est faite à « certaines personnes interrogées ». Il est nécessaire d'avoir un peu plus d'informations sur l'importance de cette revendication (par exemple, combien de 21 ?). Il est pertinent de le savoir, en particulier en ce qui concerne mes remarques générales (2., 3. et 4.). • En ce qui concerne 3.5, la rubrique « Orientations des politiques générales ». Il est clair, en règle générale, que nous devrions nous efforcer à « la plus grande synergie possible ». Cela laisse encore la question sans réponse sur la raison d'être de ces accords et mémorandums d'entente. Les Parties ont vu la nécessité de mettre en place des accords ciblés avec leurs propres objectifs et une gestion à travers leurs secrétariats respectifs pour résoudre les problèmes qui ne peuvent être résolus par la convention générale, à savoir la CMS, et son secrétariat. En regardant comment certains accords et mémorandums d'entente ont grandi de plus en plus depuis lors, y a-t-il alors maintenant des raisons pour lesquelles la CMS et son secrétariat peuvent aborder à l'heure actuelle ces questions de manière pertinente ?
Section 4		
	Commentaires généraux	<ul style="list-style-type: none"> • La résolution 11.3 exige « une analyse et un rapport indépendants sur les conséquences juridiques, financières, opérationnelles et administratives des actions visant à améliorer les synergies, comme

Expéditeur		Commentaires
		<p>en partageant les services dans les zones de services communs ». Je me serais attendu à une liste de possibles services partageables analysés individuellement pour observer si des synergies se produisent, dans quelles circonstances et dans quelle mesure les gains potentiels sont importants.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concernant la méthodologie : <ol style="list-style-type: none"> a. Il semble en fait que seuls les arguments renforçant la fusion/synergie qui sont principalement de nature académique ou théorique soient retenus pour l'analyse. Les autres arguments sont pour l'essentiel ignorés ; b. Il n'y a pas de véritable analyse : aucune définition des critères pour évaluer différentes options politiques ; aucune analyse d'efficacité (ici l'efficacité relative à l'amélioration de l'état de conservation des espèces concernées) ; aucune analyse des effets directs, indirects ni des effets de redistribution ; ... Pas même une forme d'évaluation des différents arguments pour ou contre quelque chose ; c. Aucune distinction ni aucune hiérarchie entre les options politiques et les options de mise en œuvre ; d. Les différentes solutions proposées ne sont pas comparées sur le plan qualitatif, et encore moins sur le plan quantitatif et financier. Une forme d'analyse coûts-avantages devrait être la base de toute décision de cette nature (l'ACA existe depuis 1848, l'AIR depuis 1978) ; • Les solutions proposées n'ont qu'une portée générale et ne sont pas basées sur une analyse des problèmes pratiques ou politiques existants ni sur une analyse des bonnes pratiques.
	<p>Remarques spécifiques au texte</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Concernant 4 article 2 « Conséquences juridiques ». Si ce n'est pas sans importance, pourquoi devrions-nous faire cela ? • Concernant 4 article 3 « Conséquences financières ». Ce type d'estimation est un cas de transfert des bénéfiques. Pour pouvoir faire cela, les deux situations devraient être suffisamment comparables. Il n'y a aucune preuve dans le rapport que c'est le cas, mis à part le fait que les conventions internationales relatives à l'environnement sont concernées. Il conviendrait au moins de fournir des preuves et des calculs pour confirmer ces déclarations sur de possibles économies. Il serait bon de savoir dans quelles conditions ces possibles économies pourraient être réalisées. Étant donné qu'il n'y a pas de véritable analyse coûts-avantages, cet article ne sert en fait à rien. • Concernant 4 article « Conséquences opérationnelles et administratives ». Cette déclaration se base uniquement sur une approche théorique de la question. En outre, il n'y a quasiment aucun lien avec les parties précédentes du rapport. • Concernant 4 article « Conséquences générales ». La véritable conséquence générale est que les accords et les protocoles d'accord ont été établis par les Parties pour améliorer l'état de conservation des espèces concernées. Ce problème n'est pas traité. Je ne peux imaginer que d'autres forums multilatéraux sur l'environnement fournissant l'orientation politique générale chercheraient à

Expéditeur		Commentaires
		<p>fusionner les services, etc. au prix du respect de ces objectifs de conservation.</p> <ul style="list-style-type: none"> Concernant 4 article 6. Le nom pour l'option 2 est l'« approche par étapes » qui implique un objectif final de tout fusionner et qui n'est, en tant que telle, qu'une option de mise en œuvre de l'option 3.
<p>Présidente du Comité consultatif d'EUROBATS Ferdia Marnell</p>		
<p>Rapport</p>		
	<p>Commentaires généraux</p>	<p>Je salue ce rapport et l'opportunité qui m'a été donnée d'y contribuer ainsi que l'opportunité désormais de le commenter à l'état d'ébauche.</p> <p>Je pense qu'il est important de réaffirmer ici ce que j'ai dit au début de mon entretien téléphonique, à savoir que je suis la correspondante scientifique de l'Irlande pour la CMS mais que l'engagement de mon pays vis-à-vis de cette dernière est limité à un mandat de surveillance ; nous n'avons pas assisté aux réunions depuis plusieurs années. En revanche, l'Irlande a joué un rôle actif dans EUROBATS depuis son lancement et j'ai été activement impliquée dans EUROBATS pendant 15 ans en tant que correspondante scientifique pour l'Irlande, puis pendant 4 ans en tant que vice-présidente du Comité consultatif et plus récemment en tant que présidente de ce Comité. À partir de cette base de connaissances, j'ai un certain nombre de commentaires généraux sur le rapport et ses conclusions.</p>
		<ul style="list-style-type: none"> Il y a des différences importantes entre le fait d'améliorer l'efficacité et le fait d'améliorer l'efficacités. Le mandat de la COP de la CMS en 2014 et la Conférence sur le Développement Durable qui s'est tenue à Rio en 2012 soulignent l'objectif visant à améliorer l'efficacité de la CMS et d'autres AME. Une plus grande efficacité peut également donner lieu à de meilleurs rendements, par la réduction des chevauchements et des doubles emplois inutiles, et à une meilleure coordination et coopération. Mais il faut se rappeler que l'objectif de cet examen, et le point central de toute modification qui en résultera, devrait être l'amélioration de l'efficacité de nos efforts de préservation et non la réduction des coûts. Le rapport met énormément l'accent sur l'amélioration qui a été obtenue dans l'Accord ASCOBANS lorsque sa gestion a été reprise par le Secrétariat de la CMS. Alors qu'il est rassurant de voir que cet Accord repose désormais sur une base plus solide, il faut se souvenir qu'il avait souffert d'une période de mauvaise gestion conduisant à des difficultés financières. Cela ne veut pas dire qu'un Accord bien géré et fonctionnant en bonne et due forme tirerait des bénéfices d'une modification de structure similaire (et le rapport ne parvient pas à démontrer de quelle manière). La comparaison entre la famille de la CMS et les « Conventions Chimiques » est intéressante mais il semble qu'il y ait très peu de choses en commun entre elles et encore une fois, le rapport ne montre

Expéditeur		Commentaires
		<p>aucune base valide pour la comparaison. Si les auteurs pensent que la comparaison est réelle, il serait très utile de voir une description plus détaillée des Conventions Chimiques et une analyse plus complète des synergies qu'elles ont obtenues, des améliorations de l'efficacité obtenues grâce aux fusions, etc. Sans cela, les comparaisons paraissent superficielles et sont potentiellement trompeuses.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le rapport comprend une suggestion selon laquelle une CMS plus centralisée serait un outil de collecte de fonds plus efficace que la structure actuelle. J'ai été impliquée en tant que collecteur de fonds mais également, grâce à mon rôle dans une autorité de préservation nationale, en tant que distributeur de fonds. Je ne suis pas convaincue par cet argument et je ne crois pas que les bailleurs de fonds potentiels soient dissuadés par la structure actuelle de la CMS. La CMS sera un meilleur collecteur de fonds si elle consacre davantage de temps et d'efforts à la collecte. La même règle s'appliquerait aux Accords associés individuels. Le problème est de savoir si cette collecte de fonds indépendante est une priorité et où les ressources seraient prélevées pour être concentrées sur la collecte de fonds. • Il faut rappeler que les divers Accords et MdE au titre de la CMS ont été établis en réponse à des demandes particulières et à des exigences de préservation identifiées par les Parties. L'objectif de chacun d'entre eux individuellement est d'améliorer l'état de conservation d'espèces ou de groupes d'espèces. Le rapport actuel n'a pas montré comment ces objectifs individuels seraient poursuivis par les possibles changements dans les services partagés. Étant donné que le rapport (dans le Chapitre 4) identifie le besoin d'un mandat clair de la part des Parties pour soutenir la mise en œuvre réussie de toute amélioration à venir des synergies, il conviendrait de concentrer certains efforts dans le rapport final sur la manière dont le souhait des Parties de poursuivre leurs efforts de conservation sera satisfait par de tels changements. • Enfin, et peut-être est-ce le plus important, je note que l'on nous demande d'examiner les conséquences de synergies améliorées alors qu'en fait, les synergies actuelles elles-mêmes sont uniquement suggérées et n'ont pas été présentées de manière détaillée. La Résolution de la COP fait référence au potentiel de « partage des services dans les zones de services communs pour les organes de décision de la Famille de la CMS au sens large ». À mon avis, ce qui est nécessaire aujourd'hui, c'est d'identifier explicitement ces services potentiels et de les examiner individuellement de manière plus détaillée afin d'établir les endroits où des synergies peuvent avoir lieu, dans quelles circonstances et comment, par une analyse coûts-avantages détaillée, cela poursuivrait alors l'objectif fondamental de la famille de la CMS : préserver les espèces migratrices terrestres, aquatiques et aviaires dans toute leur aire de répartition.
Secrétariat d'EUROBATS		

Expéditeur		Commentaires
Andreas Streit, Secrétaire exécutif		
Rapport		
	Commentaires généraux	<p>Le Secrétariat d'EUROBATS considère que cette étude fait partie d'un processus mené par les Parties qui devrait rester entre les mains des Parties à la CMS et des Accords liés ainsi que d'autres Instruments eu égard à la direction qu'elle prend et aux possibles conclusions et décisions qu'elle pourrait engendrer. Le Secrétariat se limitera, par conséquent, à des corrections d'erreurs factuelles dans la présente ébauche et à des commentaires basés sur sa propre expérience du fonctionnement au sein de la Famille de la CMS et dans le cadre du PNUE au sens large. Néanmoins, nous notons que la présente étude présente des défauts importants.</p> <p>Au lieu de commencer par analyser ce qui se passe bien dans le fonctionnement de la Convention et des Secrétariats d'Accord ainsi que dans la coopération au sein de la Famille de la CMS dans son ensemble et, en se basant sur ces conclusions, d'identifier les secteurs et les opportunités pour une plus grande coopération, efficacité et une utilisation optimisée des ressources disponibles, l'étude se limite à un niveau plutôt théorique et reste relativement détachée de la réalité quotidienne, notamment eu égard à l'étroite coopération de longue date entre les secrétariats basés à Bonn.</p> <p>En effet, la Famille de la CMS a déjà subi par le passé des changements significatifs dans son organisation, dont la plupart étaient axés sur les synergies et une plus grande efficacité. Le Chapitre 3.1 ne le reconnaît et ne le décrit pas suffisamment.</p> <p>De plus, l'ensemble du texte de l'étude essaie d'établir une comparaison directe avec les Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm (que l'on appelle les Conventions Chimiques) sans donner d'informations sur les éléments concernant lesquels il pourrait exister des similarités entre elles et la Famille de la CMS. De mémoire, sans recherches détaillées, le contexte et les raisons de la fusion des fonctions dans les Secrétariats des Conventions Chimiques étaient principalement dus à un chevauchement important dans leurs activités et la teneur de leurs travaux ainsi qu'à des décisions en partie contradictoires adoptées dans leurs CdP respectives. Il n'existe, du moins du point de vue d'EUROBATS, aucun sujet qui fournirait une raison valable pour une comparaison avec l'organisation des Conventions Chimiques.</p>
	Remarques spécifiques au texte	
	p. 13, dernier paragraphe	Dans son texte initial, l'Accord a déjà expressément fait preuve d'ouverture vis-à-vis de l'adhésion d'États non-européens de l'Aire de répartition. Sur la base de preuves scientifiques, le second amendement et une résolution ultérieure ont redéfini la zone visée par l'Accord afin de couvrir la région du Paléarctique occidental, reconnaissant ainsi des frontières biogéographiques.
	p. 14, second	Les Secrétariats d'EUROBATS et d'ASCOBANS ont été complètement intégrés dans l'administration

Expéditeur		Commentaires
	paragraphe	du PNUE le 1 ^{er} janvier 2001 suite à des résolutions identiques adoptées par les Parties lors des MOP respectives qui s'étaient tenues en l'an 2000. La résolution 4.2 d'EUROBATS n'a approuvé qu'officiellement l'Accord de Siège qui avait déjà été pris en charge par les Secrétariats d'EUROBATS, d'ASCOBANS et d'AEWA depuis son entrée en vigueur.
	p. 23, second paragraphe	Le terme « prolifération » devrait être remplacé car il a une connotation péjorative. Une inquiétude concernant une « prolifération et une fragmentation des Accords Multilatéraux concernant l'Environnement » apparaît dans les discussions et les travaux universitaires depuis près de dix ans mais n'est pas du tout applicable à la Famille de la CMS. Au contraire, par sa conception et la volonté politique des Parties, la promotion et la facilitation de la conclusion des accords sur la préservation d'espèces uniques ou de groupes d'espèces ont été et continuent d'être une composante essentielle de la mission de la CMS, tel que mentionné en bonne et due forme à la page 10, troisième paragraphe.
	p. 27, troisième paragraphe	Plus ou moins depuis le début, la volonté politique des Parties a été de regrouper les Secrétariats d'Accord avec le Secrétariat de la CMS sous l'administration du PNUE. Pour EUROBATS, la décision avait été programmée lors de la première MOP après l'établissement du secrétariat permanent en 1996, ce qui était la MOP 2 en 1998. En raison d'irritations de dernière minute eu égard aux conséquences en termes de coûts, la décision a alors été reportée à la MOP 3 en 2000 qui s'est tenue en parallèle de la MOP 3 d'ASCOBANS lors de laquelle une résolution identique a été adoptée pour ASCOBANS.
	p. 27, dernier paragraphe	Il est important de souligner que l'Unité commune chargée de l'administration et de la gestion des fonds n'est devenue possible que par la cohabitation des Secrétariats d'EUROBATS, d'ASCOBANS et d'AEWA et leur intégration dans l'administration du PNUE. Souvent présentée ou perçue à tort comme du personnel de la CMS, cette unité se compose de membres du personnel du PNUE qui travaillent de manière égale pour tous les secrétariats hébergés. Ses tâches incluent non seulement la gestion du financement et des paiements mais également les questions liées aux ressources humaines et à l'organisation des déplacements.
	p. 28, troisième paragraphe et p. 35, troisième paragraphe	Cette évaluation donne une image faussée en ne faisant pas référence à l'UNEP/CMS/Conf.10.34 sur « La Fusion des Fonctions de Secrétariat de la CMS et d'ASCOBANS » qui contient deux déclarations et enseignements importants. Au paragraphe 9 de ce document, il est mentionné que « <i>Les nouvelles organisations ne génèrent pas nécessairement moins de frais généraux si les frais cachés sont pris en compte, tels que les heures supplémentaires du personnel non budgétées ou le besoin que tous les agents impliqués, par conséquent un plus grand nombre d'employés, assistent aux réunions des organes de l'Accord</i> ». Et plus important encore, le paragraphe 16 affirme la chose suivante : « <i>Alors que l'organisation fonctionne très bien pour un petit Accord comme ASCOBANS, le Secrétariat Commun ne considérerait pas les fonctions de Secrétariat fusionnées comme une option viable pour de plus grands Accords et ne les préconiserait pas en tant qu'exemple généralement applicable. Cela devra notamment être souligné étant donné la décision imminente concernant la Future Forme de la CMS</i> ».

Expéditeur		Commentaires
		<p>Il est également surprenant qu'aucun membre du personnel travaillant principalement pour ASCOBANS n'ait été interrogé pour obtenir des informations de première main sur l'ensemble des effets de la fusion, y compris sur les effets négatifs.</p> <p>En outre, il y est expliqué que les contributions apportées par les Parties à l'ASCOBANS sont restées stables sans mentionner que c'est également le cas pour les contributions des Parties à l'EUROBATS. Sans aucun arrangement de fusion, les contributions à l'EUROBATS n'ont pas augmenté au cours des huit dernières années et n'augmenteront pas non plus pendant le nouveau cycle budgétaire de quatre ans qui vient juste de commencer.</p> <p>En outre, il y est expliqué que les contributions apportées par les Parties à l'ASCOBANS sont restées stables sans mentionner que c'est également le cas pour les contributions des Parties à l'EUROBATS. Sans aucun arrangement de fusion, les contributions à l'EUROBATS n'ont pas augmenté au cours des huit dernières années et n'augmenteront pas non plus pendant le nouveau cycle budgétaire de quatre ans qui vient juste de commencer.</p>
	p. 35, suite du dernier paragr. p. 36	<p>Alors que l'étude déclare à plusieurs reprises qu'il est difficile d'avancer des chiffres concernant les économies possibles résultant de l'augmentation des synergies, elle présente des chiffres des Conventions sur les produits chimiques sans fournir de quelconques informations sur l'origine précise de ces économies. Il faut supposer qu'une grande partie des 3 à 4 % d'économies mentionnées sur le budget total provenaient de la suppression de postes de haut niveau dans la direction exécutive des Conventions. Toutefois, la situation de la famille CMS est totalement différente. Les secrétaires exécutifs des Accords installés dans les mêmes locaux sont employés dans la même catégorie et au même niveau de salaire que les administrateurs de programme de la CMS. Seuls deux membres du personnel de la CMS dirigeant les secrétariats des MdE (IOSEA et le bureau d'Abu Dhabi) sont employés dans une catégorie supérieure, mais leur salaire est en grande partie (dans le cas d'IOSEA) ou totalement (dans le cas d'Abu Dhabi) financé par d'autres fonds que le budget de la CMS. Aucun des scénarios de synergies présenté jusqu'à présent ne suggère des réductions d'effectifs, mais ils introduisent de nouveaux titres de fonctions ou des structures réorganisées. Il est difficile de comprendre d'où les économies pourraient provenir, alors qu'en fin de compte les membres du personnel sont impliqués en plus grande nombre dans l'exécution des différents Accords.</p>
	p. 37, suite du premier paragr. p. 38 et note 16 de bas de page	<p>Ce paragraphe devrait être entièrement réécrit, afin de procurer tous les faits pertinents et une vision complète au lieu de souligner le cas d'un membre individuel du personnel. Comme mentionné plus tôt, la volonté politique claire des Parties a été d'installer les secrétariats de l'AEWA, d'ASCOBANS, d'EUROBATS et de la CMS dans de mêmes locaux et d'en confier l'administration au PNUE en fournissant une unité commune chargée de la gestion de l'administration et des finances. Les secrétaires exécutifs des trois Accords ont été employés depuis le début dans la même catégorie que les administrateurs de programme de la CMS, dès que la décision des Parties est entrée en vigueur (pour</p>

Expéditeur		Commentaires
		l'ASCOBANS et l'EUROBATS en 2001, pour l'AEWA dès 2000, car elle coïncidait avec la mise en place du secrétariat permanent. Suite à une promotion des administrateurs de programme de la CMS, les Parties des trois Accords adaptèrent les catégories des secrétaires exécutifs en conséquence lors de leurs MOP respectives. Cette décision n'a exceptionnellement pas été appliquée dans le cas de l'ASCOBANS, car le poste a été supprimé à la fin de 2006.
	p. 40, note 20 de bas de page	Il est nécessaire d'expliquer sur quelle preuve disponible une telle déclaration pourrait reposer. Il n'est connu aucun cas de pays qui n'ait pas accédé soit à CMS soit à l'un des Accords pour des raisons liées à sa structure organisationnelle et aucun exemple de structures inefficaces ou « plus efficaces » n'a été fourni. Quelle valeur ajoutée une telle déclaration isolée peut-elle apporter sans aucune base factuelle ? Les Parties intègrent la CMS, car elles souhaitent s'engager dans la conservation des espèces migratrices et elles accèdent aux Accords, si cela s'avère pertinent pour leur région géographique et leurs priorités politiques.
	p. 41 à 43	-Chapitre sur les gains d'efficacité et de performance : ce chapitre, largement déconnecté de la réalité quotidienne vécue dans la famille CMS, reste très vague dans son ensemble et, comme mentionné dans les remarques générales ci-dessus, il ne repose pas sur une analyse approfondie de ce qui fonctionne bien et des étroites coopérations déjà en place depuis longtemps. Les faits présentés dans l'un des quelques exemples sur l'organisation des voyages sont inexacts. Ceux-ci sont traités par l'unité commune chargée de la gestion de l'administration et des finances et non par les secrétariats individuels. C'est le système administratif UMOJA récemment introduit dans l'ensemble des Nations-Unies qui oblige tous les membres du personnel à traiter leur demande individuelle de voyage, une tâche que quelques membres du personnel exécutaient auparavant pour tous les autres. Un autre exemple prouvé concerne l'organisation de conférences. L'assistance mutuelle est pratiquée depuis longtemps et avec succès entre les secrétariats de la CMS et de l'AEWA. Pour des raisons de contraintes budgétaires et liées au personnel, ce n'est toutefois pas une option réaliste, par exemple pour le secrétariat de l'EUROBATS qui jusqu'à présent parvient à organiser ses conférences avec les ressources disponibles et, pour autant que l'on sache, également à la satisfaction des Parties.
	p. 46, 3 ^{ème} parag.	Une déclaration forte est faite à nouveau en se référant à un « <i>manque de transparence résultant de la structure complexe de la famille [CMS]</i> » sans fournir aucune preuve factuelle. Du moins, le secrétariat de l'EUROBATS n'a pas conscience d'un quelconque « manque de transparence » quant à son organisation et à son travail.
Section 4		
	Commentaires généraux	Contrairement à ce que nous avons considéré comme étant l'intention des Parties dans la Résolution 11.3. et contrairement à son titre se référant à l'« amélioration des synergies », l'analyse prend une approche beaucoup plus étroite en étant axée seulement sur « des services communs ou partagés » au

Expéditeur		Commentaires
		sein de nouvelles structures ou de structures réorganisées comme s'il s'agissait d'un but en soi sans analyser d'abord les besoins actuels et les objectifs ainsi que les ressources nécessaires. Avant même qu'une évaluation du « pilote » relatif aux services partagés, c. à d. de l'unité de communications commune CMS/AEWA, ait été fournie et qu'une décision ait été prise sur sa poursuite ou non, d'autres unités communes (par ex. des services de conférence) sont proposées sans indiquer davantage de détails, de coûts ou d'autres implications. D'un autre côté, la liste des activités réussies, passées et actuellement en cours dans la famille CMS et représentant de vraies synergies est longue. Toutefois, elles ne sont absolument pas évaluées dans l'analyse bien qu'elles puissent illustrer la meilleure manière de procéder pour améliorer les synergies et trouver des synergies supplémentaires, objectif pouvant aussi être atteint à l'avenir dans toute la famille CMS.
	Commentaires sur des paragraphes individuels	<ul style="list-style-type: none"> - Paragraphe 3 : Le secrétariat de l'EUROBATS ne comprend pas comment il est possible de mentionner le montant escompté de réductions des coûts sans donner aucune information sur l'origine possible de ces économies et en déclarant à différents autres endroits de l'analyse que la famille CMS manque de moyens. - Paragraphe 4 : Une fois encore, ces « constatations » semblent n'avoir aucun lien avec la réalité vécue dans la famille CMS et ne reposent pas sur des faits évalués. - Paragraphe 5 : La famille CMS obtiendra la visibilité optimale, si elle atteint avec succès son objectif, à savoir de conserver efficacement les espèces migratrices appartenant à la faune sauvage. Il est très surprenant qu'aucune attention ne soit accordée à cet objectif nulle part dans l'analyse. - Paragraphe 6 : Les options sont réduites à des questions institutionnelles/organisationnelles, alors qu'il existe certainement de nombreuses autres options pour vraiment améliorer les synergies. Les Parties demanderont des informations beaucoup plus détaillées basées sur les besoins actuels de la famille CMS, afin d'être en mesure de prendre une décision en toute connaissance de cause. <p>Ceci concerne également les paragraphes restants du chapitre 4.</p>
Secrétariat de l'AEWA Jacques Trouvilliez, Secrétaire exécutif & Secrétariat		
Rapport		
	Commentaires généraux	Après avoir été informé par le secrétariat de la CMS du choix des consultants le 3 juin et avoir demandé le mandat le 19 juin, la participation du secrétariat du PNUE/AEWA à ce processus avait pris la forme d'une interview d'une heure et demie le 2 juillet. Nous avons ensuite reçu une ébauche incomplète du

Expéditeur		Commentaires
		rapport du 20 août à commenter dans de très brefs délais, l'échéance étant le 26 août. Ce délai était vraiment difficile à respecter pour le secrétariat, vu que nous étions en train d'organiser un atelier CMS/AEWA/MdE Rapaces sur l'empoisonnement le 24 et la réunion préparatoire de la MOP6 du 25 au 27 pour les Parties africaines au Cap. Les commentaires fournis ci-dessous seront complétés pour le 1 ^{er} septembre avec l'analyse de la dernière partie du document reçue le 25 août. Il faudrait noter que nous attendons encore le résumé analytique.
	p. 8	Selon la méthodologie, une analyse est faite des expériences existantes au sein de la famille CMS, mais les pages suivantes ne contiennent aucune analyse réelle (AFMU, unité de communication commune...) En outre, les synergies déjà en place ne sont pas analysées et pas même énumérées. Il existe de bons exemples de collaborations passées et en cours qui démontrent la possibilité d'obtenir des synergies sans aucun(e) unité ou service commun(e).
	Remarques spécifiques au texte	
	p. 11	Le PNUE et d'autres départements des Nations-Unies n'ont pas fourni de services de traduction à l'AEWA.
	p. 16	<ul style="list-style-type: none"> - La conclusion a eu lieu le 16 juin 1995 (et non pas le 15 août 1996), il faudrait corriger cette date ailleurs dans le document ; - L'AEWA regroupe 119 États de l'aire de répartition (et non pas 123), il faudrait corriger ce nombre ailleurs dans le document ; - Les postes à durée déterminée financés par le budget de base sont au nombre de 6,75 ETP... et non pas 8,85 ; - Les langues de travail sont l'anglais et le français (cf. Règle 52 des Règles de procédure des MOP sur les langues officielles de réunion). - 4 Parties à l'AEWA ne sont pas des Parties à la CMS. Il faudrait supprimer « encore » si nous voulons rester basés sur les faits. - La déclaration du troisième paragraphe concernant le secrétariat commun est incorrecte et devrait référer à un secrétariat exécutif commun.
	p. 23	<p>La première phrase a une connotation négative. Il faudrait la reformuler ou la supprimer.</p> <p>Le français en tant que langue officielle de travail joue un rôle important pour l'AEWA. Nous limiter à l'anglais ne reflète pas la réalité.</p> <p>Quelle est la signification et la pertinence de cette phrase : Malgré leur autonomie, ils sont néanmoins liés à CMS, qui reste le seul Accord de la famille CMS non limité à une certaine zone géographique (et qui soit ainsi vraiment mondial), avec plus grand nombre de Parties ? Selon la construction, les instruments développés sous les auspices de la CMS devraient concerner soit un groupe d'espèces soit</p>

Expéditeur		Commentaires
		une région. Il est donc normal que la CMS reste telle qu'elle est.
	p. 27	Aucune estimation des coûts, des bénéfices et de l'efficacité de l'AFMU n'est fournie. C'est le premier exemple de services partagés dans la famille CMS, même si l'AEWA n'est pas associé à la gestion de cette équipe.
	p. 28	Les conclusions du rapport PNUE/CMS/Conf.10.34 du secrétariat de la CMS ont affirmé clairement ce qui suit au paragraphe 16 : alors que les arrangements fonctionnent bien pour un petit accord tel que l'ASCOBANS, le secrétariat commun ne considérerait pas la fusion des fonctions du secrétariat comme une option viable pour des arrangements d'une plus grande ampleur et ne le recommanderait pas comme un exemple applicable à titre général. Le rapport procure ici des informations incomplètes pouvant conduire à tirer de fausses conclusions.
	p. 29 and p. 34	L'évaluation de l'unité de communication commune n'est pas utilisée dans le rapport. Aucune réduction des coûts n'a été démontrée.
	p. 32	Lien étrange entre l'adhésion et le partage des coûts. Deux instruments au sein des mêmes Parties doivent encore décider comment ils partageront les ressources.
	p. 36	Il faut décrire les économies réalisées par le BRS pour expliquer comment elles ont été obtenues. S'agit-il de frais du personnel ou de tout autre article ? Les coûts augmentant, il faudrait mentionner aussi que la composition de nouvelles unités nécessiterait que des membres du personnel occupent la direction de ces unités. Normalement, une personne coordonnant une équipe complète ne devrait pas être un P2, mais un P3 ou P4, dont nous n'avons pas un grand nombre. Si de tels postes de coordinateurs d'équipes communes sont réévalués par le département des RH, cela entraînera des frais de personnel beaucoup plus élevés, car l'ONUN n'autoriserait pas d'engagement au niveau P2.
	p. 40 and p. 41	Le rapport donne l'impression que la synergie ou la fusion sont les seuls moyens d'augmenter la productivité et/ou l'efficacité. Ce n'est pas vrai.
	p. 41	<p>La phrase <i>Les organisations perçues comme plus efficaces et plus fiables peuvent garantir un plus grand accès aux dons</i> est vraie, mais il n'a pas été démontré que cela soit lié à la taille de l'organisation. Les organisations de petite taille et spécialisées réussissent souvent mieux à récolter des fonds que les grandes organisations.</p> <p>L'exemple d'un personnel spécialisé pour les voyages de toute la famille CMS n'est pas un bon exemple, car cela ne fonctionnerait pas sous le nouveau système de planification UMOJA, selon lequel le personnel doit déposer ses propres demandes !!!</p> <p>La phrase <i>La mise en place d'une unité commune chargée de l'organisation de conférences et de réunions a été proposée</i> est vague. Qui a proposé cette unité commune ? Pendant l'interview, le secrétariat du PNUE/AEWA a expliqué les raisons pour lesquelles cette unité ne présente aucun avantage ni profit pour l'AEWA. Les informations fournies sont partiales.</p> <p>La phrase <i>il pourrait y avoir des unités d'experts travaillant dans les instruments, concentrés par</i></p>

Expéditeur		Commentaires
		<p><i>exemple sur une certaine taxe ou certaines régions</i> pourrait se référer à l'unité aviaire de la CMS, car une fusion des unités de mise en œuvre était prévue. Pendant l'interview, le secrétariat de l'AEWA a argumenté que nous manquions de ressources pour mettre en œuvre l'intégralité du plan stratégique de l'AEWA et que l'unité aviaire de la CMS était nettement en sous-effectif. Une fusion ne résoudra absolument pas le problème ! Cette remarque conduirait à un problème méthodologique, car il n'existe aucun rapport relatif aux interviews. Nous avons proposé de considérer une unité commune chargée des problèmes liés aux techniques de l'information, mais nous n'avons trouvé aucune référence à cette proposition dans le rapport.</p> <p><i>Nous avons accepté que nos commentaires soient mis à disposition par le biais d'une annexe jointe à la version finale du rapport.</i></p>
Section 4		
	<p>Commentaires généraux</p>	<p>Nous voudrions répéter que le secrétariat de l'AEWA est très partisan d'améliorer les synergies et d'accepter des changements dans des domaines susceptibles d'apporter une réelle valeur ajoutée non seulement aux services fournis aux Parties ainsi qu'aux autres parties prenantes des différents secrétariats, mais également à la conservation et à l'utilisation durable des espèces migratrices en général. En tant que secrétariat, notre rôle, conjointement avec les organes directeurs de l'Accord, consiste à faciliter l'accès des Parties à l'AEWA aux meilleures connaissances disponibles concernant toutes les décisions qu'elles doivent prendre. Par conséquent, nos commentaires et préoccupations devraient être considérés comme une tentative sincère de faire aboutir le processus actuel aux meilleurs résultats possibles pour nous tous.</p> <p>De manière générale, le secrétariat de l'AEWA trouve que les « constatations et recommandations principales » présentées dans la partie 4 de l'analyse et du rapport indépendants commandés sont insuffisantes en ce qui concerne l'analyse approfondie et les informations requises à ce stade actuel. Sans une telle analyse détaillée décrivant les scénarios actuels, couvrant également l'ensemble des bénéfiques et des implications possibles, incluant les coûts et les risques des différents choix, les Parties contractantes aux Accords de la CMS ne reçoivent pas toutes les informations nécessaires à une prise de décisions en toute connaissance de cause sur la voie à suivre concernant le renforcement des synergies au sein de la famille CMS.</p> <p>De manière générale, nous pensons que le rapport dans sa totalité est grandement théorique et que certaines conclusions ne reposent pas sur des preuves factuelles ou du moins que ce rapport ne contient pas de telles preuves. Comme mentionné ci-dessus, la faiblesse majeure de cette étude est le manque de proposition de scénarios spécifiques visant à augmenter les synergies (de mention des modalités exactes des changements de personnel, des arrangements, du partage des coûts et des bénéfiques, des rôles et des</p>

Expéditeur		Commentaires
		<p>responsabilités, du déroulement du travail, etc.), ce qui aurait dû être la question centrale du document, incluant une description exhaustive des différentes implications de chaque scénario.</p> <p>Nous ne voyons pas en quoi le document tel qu'en l'état apporte de la valeur ajoutée à la discussion en cours et aux futures décisions possibles devant être prises.</p>
	Implications légales	<p>Dans l'ensemble de l'étude, les MdE et les Accords sont considérés comme étant la même chose, ce qui n'est pas le cas tant sur le plan juridique que financier.</p>
	Implications financières	<p>Les économies éventuelles de la famille CMS calculées sur la base de l'exemple de la fusion des secrétariats des Conventions sur les produits chimiques (Conventions de Bâle, de Rotterdam, et de Stockholm/BRS) sont très discutables.</p> <p>Premièrement, il n'est pas possible de démontrer d'économies liées à la phase pilote de l'unité de communication commune CMS/AEWA après un an et demi. Du point de vue du secrétariat de l'AEWA, l'effet obtenu a été l'effet contraire à plusieurs reprises, 20 % des ETP (équivalents temps plein) de l'AEWA étant consacrés à cette unité et incapables d'accomplir d'autres tâches relatives à l'AEWA qu'ils auraient exécutées auparavant.</p> <p>Deuxièmement, comme cela a été commenté plus tôt dans les chapitres précédents de l'étude, le mode d'obtention des économies des BRS et le montant du budget qu'elles constituent n'ont aucunement été présentés. Si les économies des BRS, par exemple, sont le résultat de réduction des effectifs, il aurait fallu l'expliquer clairement dans le rapport. Extrapoler un nombre du budget des BRS aux budgets de la famille CMS est trompeur et incorrect sur le plan méthodologique.</p> <p>Troisièmement, il aurait été grandement profitable d'utiliser l'expérience des BRS en interviewant ceux qui ont acquis une profonde expérience des processus et des résultats (au secrétariat, parmi les Parties et dans les différents organes directeurs), ce qui, à notre connaissance, n'a pas été fait.</p> <p>Dans l'ensemble, les conclusions relatives aux implications financières dans leur état actuel ne peuvent pas être utilisées dans le processus de prise de décision. Il faut calculer les implications financières réalistes et concrètes reposant sur des scénarios spécifiques, incluant le compte plus détaillé des actions actuelles suggérées devant être mises en œuvre.</p>
	Implications opérationnelles et administratives	<p>Toute analyse et étude indépendante de cette nature devrait avoir pour but de présenter toutes les options autant que possible sur un pied d'égalité, afin de fournir des informations impartiales aux décideurs. Une autre faiblesse de cette étude est donc le fait qu'elle n'ait pas considéré correctement l'option d'augmenter les synergies sans le partage de services communs et sans la fusion de secrétariats. L'étude mentionne à peine l'existence de longue date de pratiques bien établies et efficaces au sein de la famille CMS pour rechercher et mettre en œuvre des synergies portant sur des questions de fond, la gestion, la logistiques des réunions etc., ce qui a été largement rapporté pendant les interviews avec les auteurs, tout en incluant une longue liste d'exemples solides. Organisé par la CMS, l'AEWA et le MdE Rapaces, avec</p>

Expéditeur		Commentaires
		<p>un énorme investissement de temps de la part du personnel de l'AEWA et du MdE Rapaces, l'atelier sud-africain sur l'empoisonnement qui s'est tenu le 24 septembre 2015 au Cap (Afrique du Sud) est l'exemple le plus récent de telles synergies.</p> <p>En négligeant les points mentionnés ci-dessus, les informations présentées et discutées dans le rapport apparaissent malheureusement partiales et semblent impliquer qu'un certain degré de fusion (partielle ou totale) entre les secrétariats est le seul moyen d'augmenter les synergies dans la mise en œuvre des instruments de la famille CMS.</p> <p>Nous croyons fortement que le développement de synergies productives peut être poursuivi sans établir de services communs.</p>
	<p>Implications prioritaires</p>	<p>Rien dans les sections précédentes n'appuie vraiment ce paragraphe traitant de la plus grande visibilité extérieure. La promotion de la marque de la famille CMS est une question importante, mais encore une fois, à l'exception de quelques phrases générales, le rapport n'offre aucune description détaillée sur sa mise en œuvre. Le travail en commun sur des projets de la famille CMS tels que le site web commun de la famille CMS, le programme des champions des espèces de la famille CMS ainsi que la future stratégie de communication alignée de la CMS et de l'AEWA illustrent la collaboration déjà existante entre les secrétariats pour partager les coûts et renforcer la marque de la famille CMS.</p>
	<p>Options et recommandations politiques</p>	<p>Option 1 : La formulation de cette option est incorrecte. Des synergies existent au sein de la famille CMS et leur processus d'évolution a été constant (voir le commentaire ci-dessus dans les implications opérationnelles et administratives). L'option proposée ne traite pas vraiment la possibilité d'augmenter les synergies sans créer de services communs. Il faudrait la présenter comme une option de valeur égale.</p> <p>Option 2 : Cette option mentionne que l'unité de communication commune de la CMS et de l'AEWA devrait être développée davantage. De plus, le développement au fil du temps d'unités communes tels des services de conférence est suggéré. La signification et les conséquences du développement continu de l'unité de communication commune ou de l'établissement d'unités communes supplémentaires ne sont pas clairement définies, rendant ainsi impossible l'évaluation d'implications éventuelles de cette option. Il faudrait noter toutefois que les Parties ont demandé une meilleure mise en œuvre des instruments de la CMS, ce qui signifie une augmentation des services de fond et non des services d'assistance fournis par les secrétariats. Comme expliqué pendant l'interview, l'exemple d'une unité/d'un service de conférence commun(e) n'est pas réalisable pour le secrétariat de l'AEWA.</p> <p>Option 3 : L'option suggérée d'un secrétaire exécutif est en contradiction avec les objectifs visant une plus grande visibilité des instruments de la famille CMS. Nous pensons que chaque instrument bénéficierait du maintien d'une direction et d'une gestion clairement identifiées. Concernant la direction stratégique sous les auspices du secrétaire exécutif de la CMS, ce personnel de la haute direction pourrait</p>

Expéditeur		Commentaires
		représenter la structure pour augmenter la visibilité générale de la famille CMS associée à une campagne de promotion de la marque.
	Conclusion	Nous approuvons la dernière phrase du rapport. Même sans la création de nouveaux services communs, les synergies pourraient être développées davantage et le secrétariat de l'AEWA est prêt, comme par le passé, à s'atteler à ce problème avec le reste de la famille CMS. Toutefois, comme mentionné ci-dessus, nous prônons le besoin d'une analyse réelle approfondie représentant les scénarios possibles actuels et contenant une description détaillée des implications des différents choix dans le fonctionnement non seulement des secrétariats, mais de la Convention et de ses Accords dans leur ensemble.
Secrétariat ACAP Warren Papworth, Secrétaire exécutif		
Rapport		
	Commentaires généraux	J e pense que les consultants ont fait un excellent travail et produit une très bonne analyse des questions essentielles. Je n'étais pas certain si nos commentaires devaient être inclus dans un projet final/révisé du rapport ou s'ils devaient être ajoutés en annexe. Si les modifications que j'ai suggérées sont incorporées dans un rapport révisé, alors je ne vois pas la nécessité de les ajouter en annexe. Néanmoins, si elles ne sont pas incorporées, alors j'apprécierais qu'elles soient incluses dans une annexe. Je suis heureux que mes commentaires me soient attribués et qu'ils soient rendus publics.
	Remarques spécifiques au texte	
	p. 18	Par souci de clarté, je propose d'ajouter à la phrase se terminant par « ...après le service public de Tasmanie », le texte supplémentaire suivant « avec le salaire du secrétaire exécutif à déterminer sur une base triennale par la MOP dans le cadre de ses délibérations budgétaires (voir Résolution RdP 5.6) ».
	p. 35	Je suggère d'ajouter un nouveau point, « Aide financière fournie par les gouvernements hôtes aux secrétariats ». Des niveaux importants d'aide financière peuvent être fournis aux secrétariats sous des accords de siège avec les gouvernements hôtes ou par protocole d'entente avec leurs hôtes. Par exemple, sous son accord de siège avec le gouvernement australien, ACAP est exonéré de tous les impôts directs et des droits de douane et d'accise et a droit à un remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée (se reporter aux articles 9 et 10 des accords de siège). En outre, les bureaux et services financiers et du personnel, par exemple paiement des comptes et salaires sont fournis au secrétariat ACAP sous un protocole d'entente qu'il a avec le gouvernement de Tasmanie. Ces services/bénéfices sont estimés à une

Expéditeur		Commentaires
		valeur d'environ 130 000 – 170 000 AUD par an.
Section 4		
	Principales conclusions et recommandations	<p>Point 4 (3) Coûts financiers, ajouter une nouvelle phrase à la fin du paragraphe. En outre, ils risquent de perdre des avantages financiers dont ils jouissent actuellement sous les accords de siège et protocoles d'entente avec leurs gouvernements hôtes, par exemple l'exonération d'impôts et la mise à disposition de bureaux et d'un support administratif. Dans le cas du secrétariat ACAP, ces bénéfices sont estimés à un montant approximatif de 130 000 – 170 000 AUD par an.</p> <p>Sous le point 4(4) ajouter l'avant-dernière phrase, « Il faudra également veiller à ce que l'objectif des secrétariats, à savoir le soutien pour la mise en œuvre de leur Accord/MdE, ne soit pas dissipé par les besoins d'organisation/de gestion faisant partie d'une plus grande organisation. »</p>
Secrétariat ACCOBAMS Florence Descroix-Comanducci, Secrétaire exécutive		
Rapport et Section 4		
	Commentaires généraux	<p>Merci de me donner l'occasion de fournir un retour d'information sur cette initiative importante. Je n'ai pas de commentaire particulier sur le contenu. Ma préoccupation principale est de garantir que pour chacun des scénarios proposés, l'indépendance des accords vis-à-vis du secrétariat CMS reste aussi clair qu'il l'est actuellement.</p>
Secrétariat Mer de Wadden Rüdiger Stempel, Secrétaire exécutif		
Rapport		
	Commentaires généraux	Merci également aux consultants qui ont fait un excellent travail et fourni une étude approfondie et bien fondée.
	Remarques spécifiques au texte	

Expéditeur		Commentaires
	p. 13, para 4	Indique que le secrétariat CWSS a une équipe de huit personnes à temps complet. Suite aux décisions récentes des parties, nous sommes en train de recruter deux autres administrateurs dont l'un est peut-être déjà recruté au moment où l'étude est publiée. Par souci d'exactitude, je suggère par conséquent que nous changions la formulation pour refléter ceci, peut être en formulant ainsi : « Il y a actuellement une équipe de huit personnes à temps complet. Au moment de la rédaction, le recrutement de deux administrateurs supplémentaires (un à temps complet, un à temps partiel) était en cours. »
	p. 28, para 2	L'étude mentionne que la fusion ASCOBANS a été entreprise « sur fond de difficultés financières ». En fait, ce n'était pas le cas. Alors qu'ASCOBANS (comme les autres secrétariats basés à Bonn) était confronté au taux de change EUR/USD défavorable du moment, il a été prouvé de manière concluante que le secrétariat n'était pas en difficulté financière et que les malentendus à ce sujet étaient apparus en raison d'un transfert de fonds non intentionnel (par un administrateur de l'AFMU à Bonn). Pour votre information, je joins en annexe le rapport d'ASCOBANS AC 15 qui contient les preuves à l'appui à la p. 5 et seq. (Section 4.1.3.). Je demande par conséquent de supprimer le passage « sur fond de difficultés financières ».
	Le premier para. à la p. 37	Réfère à une augmentation du personnel au sein d'EUROBATS après que le secrétariat ait rejoint le cadre administratif PNUE. Cela concerne également le secrétariat ASCOBANS qui est devenu membre de la famille PNUE en même temps qu'EUROBATS. Ceci devrait peut-être être noté.
Bert Lenten Secrétariat CMS		
Rapport		
	Remarques spécifiques au texte	
	p. 11, para 2, 2e ligne	Il peut être judicieux de partager ceci en équipes D, P et GS.
	p. 11, para 4	Les langues de travail pour la Convention sont l'anglais, le français et l'espagnol.....donc merci de supprimer les autres langues officielles ONU et l'allemand.
	p. 11, para 4, 3e ligne	La traduction des documents est confiée en sous-traitance à des traducteurs 'privés'.....nous n'utilisons pas de traducteurs ONU et/ou PNUE en général. Nous l'avons fait dans le passé, mais c'est trop coûteux. Nous les utiliserons éventuellement à nouveau sur une base ad hoc pour les textes d'accord uniquement. Veuillez noter que pour l'interprétariat au cours des réunions, nous utilisons également des interprètes externes et non plus d'interprètes ONU et/ou PNUE.
	p. 11, para 5, 3e et 4e lignes	Le PNUE ne fournit pas d'aide pour les frais de télécommunication. CMS paie UNV pour les frais de télécommunication. Jusqu'en 2015, nous avons également payé tous les frais IT au UNV qui nous ont fourni ces services. A partir de 2015, le PNUE prendra éventuellement en charge ces frais mais ce n'est

Expéditeur		Commentaires
		pas encore entièrement sûr. Si bien que je laisserais de côté toute référence TI et télécommunication.
	p. 11, para 5, 6e ligne	Veuillez noter que l'unité de gestion administrative et financière est payée à partir des 13 % de frais généraux que génèrent CMS et ses accords administratifs PNUE.
	p. 12, para 1	A mon avis, la Chine et le Japon devraient être ajoutés.
	p. 14, para 2, 2e ligne	À la CMS COP5, il a été décidé de co-localiser tous les accords basés en Europe à Bonn.....peut-être une référence à cette décision devrait être faite.... bien sûr la MOP de chaque accord avait le droit de décider de ne pas co-localiser leur accord comme c'est le cas pour ACCOBAMS.
	p. 14, para 2, 6e ligne	EUROBATS a été entièrement intégré dans le PNUE après l'adoption de Res 3.1.....l'accord de siège n'a rien voir avec cela.
	p. 14, para 5	Secrétariat EUROBATS : Il peut être judicieux de partager ceci en équipes P et GS.
	p. 15, para 2, 10e ligne	ASCOBANS est également couvert par l'accord de siège.
	p. 15, para 4, 3e ligne	La langue officielle est, autant que je sache, seulement l'anglais. Parfois le texte de l'accord est traduit, à titre de courtoisie, dans d'autres langues mais cela ne veut pas dire que celles-ci sont les langues officielles agréées par la MOP.
	p. 16, para 1, 7e ligne	Le Soudan est également une partie à AEWA et pas CMS
	p.16, para 2, 8e ligne	Les langues officielles de travail sont l'anglais et le français.....néanmoins, à titre de courtoisie, le texte de l'accord a également été traduit en arabe et en russe.
	p. 21, para 2	La coordinatrice intérimaire à travaillé à 100 % d'octobre 2014 au 1er juillet 2015.....et depuis, elle travaille à 50 % pour IOSEA et à 50 % en tant qu'administratrice du programme CITES/CMS.
	p. 23, para 2	Il n'est pas clair ce que cela veut dire....parlons-nous de la langue de travail du secrétariat ou de la convention et des accords ? Comme indiqué précédemment, les langues de travail officielles pour CMS sont l'anglais, le français et l'espagnol.
	p. 23, para 3, 1re ligne	Si 'traités' veut dire la convention et ses accords, l'énoncé est correct ... si cela veut dire également MdE, cela ne l'est pas ... car aucun d'eux n'ont de contributions fixées et sont entièrement dépendants des contributions volontaires.
	p. 23, para 5, 5e ligne	Ceci n'est pas correct. Si vous ajoutez tous les budgets ensemble pour les accords, le montant est plus élevé que le montant perçu par CMS.
	p. 29, dernier para, 6e ligne	Comme indiqué sous AEWA, ils ont 3 pays qui ne sont pas Partie à la CMS.
	p. 30, tableau 4	Je ne comprends pas ce que ce tableau veut présenter.
	p. 33, tableau 5	Egalement pour les questions de budget, nous avons besoin d'un consensus dans CMS.
	p. 38, para 2	Merci de laisser de côté Dugong et Rapaces parce qu'ils font partie du secrétariat CMS et ont des salaires ONU et paient les 13 %.....la seule chose qui diffère est qu'ils sont hébergés par les EAU.....néanmoins,

Expéditeur		Commentaires
		nous ne payons pas de loyer et de frais de maintenance ici à Bonn et probablement les salaires seront plus bas ici pour le personnelJe suppose que les coûts actuels des salaires et charges communes (téléphone) seront plus ou moins ce qui est actuellement payé seulement pour les salaires à Abou Dhabi.
	p. 39, Figure 3	Je ne comprends pas l'intention d'avoir cette figure. Le problème avec notre budget est que parfois, nous baissons les coûts à couvrir par les parties en retirant du fonds fiduciaire.... il serait peut-être mieux d'utiliser le total général avant de retirer du fonds fiduciaire pour indiquer les coûts réels.
	p. 40, para 2	Je ne crois pas que vous pouvez conclure ceci à partir des chiffres. Une telle conclusion pourrait être tirée si les choses étaient stables. Néanmoins, au cours des 10 dernières années, le nombre de MdE a fortement augmenté.... le nombre d'activités a augmenté mais le budget n'a pas augmenté en parallèle. Pour l'instant, nous nous battons avec les ressources limitées disponibles et faisons de notre mieux pour mettre en œuvre les mandats que nous avons reçu des COP/MOP. Il n'a jamais été question de réduire les coûts mais de réaliser plus avec les mêmes...et c'est ce qui se passe actuellement.
	p. 40, para 3	Au cours de ces dernières années, nous avons constaté qu'en particulier avec les donateurs principaux envoyant dans des propositions de projet, cela profiterait à la CMS et par ex. AEWA aurait plus de chance d'obtenir un financement. Ceci devrait éventuellement être ajouté.... les parties l'apprécient aussi lorsque leurs contributions volontaires soutiennent CMS et un ou plusieurs de ses accords ou MdE.
	p. 40, para 3, 3e ligne	C'est une crainte que certains membres d'équipe partagent. J'en suis conscient....néanmoins en ce qui concerne nos 'donateurs normaux' qui sont les Parties, ils ont alloué un montant X pour aider p. ex. EUROBATS, ASCOBANS, CMS, etc..... Je ne sais pas s'ils vont donner moins par la suite.
Section 4		
	Principales conclusions et recommandations	2. Implications juridiques A mon avis, il y a beaucoup de recouvrements entre les parties à la CMS et certains des accords juridiquement contraignants. Pour donner un exemple, AEWA a 3 parties de 75 qui ne sont pas partie à la CMS, ASCOBANS un recouvrement de 100 %, EUROBATS probablement 100 %, Gorilla 100 % etc. et donc cette déclaration n'est pas correcte.
		3. Implications financières Nous devrions être prudents avec une telle déclaration car les parties pourraient l'utiliser pour réduire le budget. Je suis de l'avis que les ressources qui pourraient être économisées soient éventuellement redirigées pour augmenter les résultats.
	Options stratégiques et recommandations	6. Option 3 (approche en une seule fois) Au début du document principal, il a été souligné que le fusionnement des secrétariats n'a pas fait l'objet d'un examen. Il est donc un peu étrange de proposer la 3e option. A mon avis, la 3e option devrait identifier immédiatement tous les services communs et les mettre en œuvre.

Expéditeur		Commentaires
Florian Keil Secrétariat CMS		
Rapport		
	Commentaires généraux	En lisant l'analyse préliminaire, il est clair que les expériences acquises et les leçons apprises à partir du guide au cours des communications communes, la gestion des informations et la diffusion entre les secrétariats CMS et AEWA sont importantes pour le débat plus large. Je recommande donc aux consultants d'essayer de s'étendre un peu plus dans leur analyse indépendante sur les « expériences acquises et leçons apprises » pour ce qui concerne le guide (en essayant d'avoir une approche holistique depuis la perspective tant de CMS que d'AEWA et de rechercher également des vues alternatives, provenant si possible d'experts en communication externes). C'est la base pour tout développement ultérieur. La déclaration que la disposition du guide sera évaluée à la prochaine MOP AEWA en Novembre 2015 semble un peu trop simpliste et pas vraiment utile pour guider ou faire avancer les décisions.
Secrétariat CMS		
Rapport		
	Remarques spécifiques au texte	
	p. 11, para 5	Hébergé par le PNUE, le secrétariat applique le financement ONU et les règles et réglementations ; vérifier la déclaration « étant dans le PNUE donne au secrétariat accès à l'infrastructure clé PNUE, telle que l'aide TI et télécommunications » parce que je pensais que UNV est payé pour faire cela. Aussi, l'ADMU est-il fourni par PNUE ou UNON ?
	p. 11, para 5, 3e et 4e lignes	L'aide TI et télécommunication que nous utilisons ne fait pas partie de l'infrastructure PNUE. Je suggère de remplacer par 'infrastructure ONU'
	p. 15, 2e ligne	Cela devrait être : <i>Physeter macrocephalus</i>
	p. 19, 2e point	Effacer « PNUE ». C'est soit simplement GRASP ou « les grands singes PNUE/UNESCO..... La clause devrait être..... « tel que PNUE ou Great Apes Survival Partnership (GRASP) Para sous 2.2. Supprimer la référence aux Actions concertées, car il n'y a pas de lien direct entre Mde et CC.
	p. 21, para 2	La phrase « en raison d'un congé sabbatique... » devrait être remplacée par « pendant l'année sabbatique du coordinateur à plein temps qui a commencé en octobre 2014, le secrétariat Mde a été coordonné par un remplaçant à plein temps établi dans le secrétariat CMS à Bonn. Cette co-localisation temporaire avec le secrétariat CMS a permis de renforcer la coopération entre les collègues IOSEA et CMS et a eu bon nombre de répercussions positives qui n'auraient pas eu lieu autrement. »

Expéditeur		Commentaires
	p.22, para 3	Le MdE Dugong bénéficie d'un engagement financier et en nature de l'agence environnementale – Abu Dhabi pour le compte du gouvernement des Émirats Arabes Unis qui héberge un bureau de projet CMS à son siège : CMS Office – Abu Dhabi.
	p. 22, para 5	Le MdE Rapaces est partie intégrante des arrangements avec l'agence environnementale et son aide – Abou Dhabi pour le compte du gouvernement des Émirats Arabes Unis.
	p. 23, para 2	Cela donne une reconnaissance quelque peu étroite de l'utilisation des langues au sein de la famille. Je suggère une reformulation allant dans ce sens : « Partout, l'anglais s'est développé pour devenir la langue de travail principale au sein de la famille, même si d'autres langues sont utilisées en fonction de l'étendue géographique des instruments individuels (p. ex. le français joue un rôle important dans les travaux internes d'ACCOBAMS et l'espagnol est utilisé comme langue principale de travail dans certains MdE directement gérés par les signataires respectifs). »
	p. 23, para 2, 3e ligne	Ajouter « du secrétariat » après « langues de travail ».
	p. 23, para 5 1re ligne	La référence aux MdE prête à confusion, ce ne sont pas des accords autonomes, comme cela laisse l'entendre. MdE requins est un MdE mondial avec potentiellement tous les pays comme signataires. La CMS n'est pas unique dans cela.
	p. 24, tableau	Accord Gorilles - Siège de Sec est...« Bonn (provisoire) », plutôt que « pas encore établi »
	p. 26, tableau	Phoques-moines - supprimer « provisoire » de secrétariat. Requins - équipe : un ETC (p2). Budget : 2013 – 2015 EUR 1 145 866
	p. 28, para 2	La phrase « Par conséquent, le secrétariat ASCOBANS n'a pas ses propres membres d'équipe, mais le budget ASCOBANS paie pour une partie du temps de plusieurs membres d'équipe du secrétariat CMS » n'est pas tout à fait correcte. CMS n'a aucune part du temps de l'assistante d'équipe (Bettina), le poste étant payé uniquement à partir de budget ASCOBANS. Je suggère une reformulation du paragraphe allant dans ce sens : « Comme mentionné à la section 2.1.3, les Parties à ASCOBANS ont par ailleurs décidé en 2006, sur fond de difficultés financières, que le secrétariat CMS fournirait des services de secrétariat à ASCOBANS dont les coûts seraient couverts par les Parties à ASCOBANS.3: Sur la base de cet arrangement, le budget ASCOBANS paie pour une partie du temps de plusieurs membres d'équipe du secrétariat CMS : le secrétaire exécutif pour CMS est également le secrétaire exécutif par intérim pour ASCOBANS, avec 3 % de son salaire financé par ASCOBANS ; une administratrice du programme du secrétariat CMS investit 15 % de son temps pour ASCOBANS ; une administratrice associée du programme investit 75 % de son temps pour ASCOBANS (agissant comme personne de contact principale pour ASCOBANS dans le secrétariat). Un assistant d'équipe à mi-temps complète l'effectif d'équipe, soit un total de 1,43 ETC. »

Expéditeur		Commentaires
	p. 30, tableau 4	... sur recoupement de Partie. Il n'est pas clair pour moi à quoi se réfèrent les 5 accords finaux dans la liste. Recoupement avec quoi ?
	p. 33, para 2	Autonomie juridique - supprimer les MdE de ceci, car ils n'établissent pas de systèmes juridiques autonomes. La formulation prête à confusion.
	p. 34, para 2	Admin différente - cadres juridiques Supprimer « co-localisé à Bonn » car cela s'applique à Abu Dhabi et BKK également.
	p. 35	Il est dit que des données quantifiées ne sont pas disponibles, néanmoins, le personnel du secrétariat ASCOBANS a des données pertinentes, mais on ne leur a pas demandé de les fournir. Il est important de ne pas faire trop valoir la plus large applicabilité de la fusion d'ASCOBANS. Le document CMS CdP 10, rédigé par Elizabeth Mrema et Heidi Frisch, indique : 16. Même si l'arrangement fonctionne très bien pour un petit accord comme ASCOBANS, le secrétariat commun ne verrait pas la fusion des fonctions de secrétariat comme une option viable pour les plus grands accords et ne le préconiserait pas comme exemple généralement applicable. Ceci doit être spécialement souligné en vue de la décision imminente concernant la forme future de la CMS. (LA FUSION DES FONCTIONS DE SECRÉTARIAT DE LA CMS et D'ASCOBANS (cf. 10.34)
	p. 35, tableau 5	Egalement pour les questions de budget, nous avons besoin d'un consensus dans CMS.
	p. 38, para 2	Les MdE Dugong et Raptors font partie du PNUE et donc la règle des 13 % s'applique déjà.
	p. 41, para 2	Sous Efficacité et Performance, gains : Il serait impossible d'organiser les voyages pour toute la « famille CMS » car celle-ci inclut des entités non PNUE. L'unité Administration commune fournit déjà cette spécialisation aux secrétariats basés à Bonn. Des unités d'experts travaillant au-delà des taxons existent déjà. Utiliser éventuellement une expression comme « Construire sur... »
	p. 41, para 4	L'exemple fourni d'une spécialisation possible du personnel ne semble pas judicieux ; en effet, avec l'entrée en vigueur d'Umoja, il est en principe demandé aux membres d'équipe individuels d'organiser eux-mêmes leurs voyages. Acquisition pourrait être un meilleur exemple.
	p. 42, para 1	Continuation de la page précédente. Je ne comprends pas ce paragraphe. Il se réfère aux unités administratives renforçant leur efficacité. Cependant, il n'existe qu'une seule unité d'administration commune (Bonn) pour les accords et MdE administrés par PNUE. Il serait utile qu'ils fournissent des exemples sur ce qu'ils veulent dire.
	p. 42, para 4	Déjà fait. De tels gains d'efficacité dans les réunions conjointes sont déjà réalisés chaque fois que cela est possible.
	p. 42, para 5	Des stratégies communes, plans d'action et lignes directrices sont déjà développés là où cela est judicieux et pratique. Nous avons de nombreux exemples de réussite.

Expéditeur		Commentaires
	p. 42, para 6	Plutôt que de parler uniquement des gains potentiels, il serait pertinent de mentionner le travail effectué par les secrétariats au cours des 6 dernières années au moins, pour atteindre seulement les gains d'efficacité dont il est question. Bien sûr, on peut faire plus - mais cela se construirait sur les succès déjà existants.
	Note en bas de page 42	Le bureau CMS Abou Dhabi emploie actuellement 5 personnes et un 6e poste est actuellement vacant.
	p. 46, para 2	Il ne semble pas réaliste de s'attendre à ce que CMS ait la même visibilité que CBD, en aucun cas.
	p. 46, para 3	Je suggère de ne pas utiliser le terme « manque de transparence » car il peut être péjoratif. Je suggère plutôt « manque de clarté ».
	p. 46, para 5	Le terme « conventions sur les produits chimiques » est en effet plus accrocheur que « Famille CMS ». Je serais heureux de savoir s'ils suggèrent un meilleur terme. À mon avis, utiliser simplement 'CMS' tout seul n'augmenterait pas toute idée de visibilité, clarté ou propriété. « Convention et Accords sur les espèces migratrices... » pas très accrocheur non plus.
	p. 48 Dernier paragraphe	'Synergies renforcées' est vraiment en ligne avec la direction prise par les pays d'autres forums mondiaux et c'est aussi le chemin poursuivi par la famille CMS depuis un bon nombre d'années maintenant.
	Commentaires généraux sur MdE et accords	<p>Les parties sont vivement encouragées à conclure des accords sur les espèces dont l'état de conservation serait amélioré par action internationale concertée ; ces espèces sont énumérées à l'Annexe II. Les accords sont des traités internationaux indépendants à part entière. Ils ont leur propre budget et dans la majorité des cas, leur propre équipe. Leurs dispositions sont juridiquement contraignantes mais le processus de leur mise en place peut prendre longtemps, car une fois la négociation du texte réussie, ils doivent être ratifiés par les parlements nationaux. CMS : une convention cadre CMS fournit des instruments séparés, juridiquement contraignants au niveau international et d'autres accords, entre autres les états des espèces migratrices individuelles ou, plus souvent, les groupes d'espèces. Ces accords peuvent être adaptés aux besoins des régions particulières dans le but de renforcer l'efficacité des efforts de la Convention. 19 MdE internationaux et 7 accords ont été conclus sous l'égide CMS pour les chauves-souris, oiseaux, éléphants, dauphins et baleines, tortues marines et phoques énumérés ci-dessous.</p> <p>Les Mémoires d'Entente (MdE) sont un arrangement alternatif pour promouvoir l'action internationale. Ce sont des dispositions administratives entre les ministères plutôt que des traités internationaux. Il ne doivent pas être ratifiés et sont par conséquent moins onéreux à conclure et peuvent entrer en vigueur rapidement. Néanmoins, leurs dispositions ne sont pas juridiquement contraignantes et ils dépendent des contributions volontaires plutôt que des souscriptions mandataires pour financer leur implémentation.</p>

Expéditeur		Commentaires
		<p>Voir le tableau 2.2 Aperçu des Organes subsidiaires établis par la CMS et ses Instruments http://www.cms.int/sites/default/files/publication/manual_f.pdf</p>
	<p>Langues de la Convention</p>	<p>Les langues de travail de la Convention sont l'anglais, le français et l'espagnol. À cet égard, des formats de rapport sont fournis dans les langues de travail appropriées de la CMS et ses instruments. Le format de rapport national CMS est disponible dans les trois langues de travail de la COP qui sont l'anglais, le français et l'espagnol. Néanmoins, dans le cas de certains accords tels que AEWA et EUROBATS, les formats de rapport nationaux ne sont disponibles qu'en anglais et français qui sont les deux langues de travail de leur MOP.</p>
	<p>Titre recommandé pour le manuel</p>	<p><i>Manuel des points focaux nationaux pour la CMS et ses instruments. 2014. Secrétariat PNUE/CMS et Secrétariat PNUE/AEWA, Bonn, Allemagne 112 p.</i> http://www.cms.int/sites/default/files/publication/manual_f.pdf Voir également le « Guide Famille CMS » <i>GUIDE FAMILLE CMS - L'ENCYCLOPÉDIE de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage</i> http://www.cms.int/sites/default/files/publication/index_0_3_0_0.pdf</p>